

*Planning for
a Sustainable
Future*

PROJET DE SOCIÉTÉ

**VOLUME 4 :
PROGRESS REPORT
JUNE - DECEMBER, 1993**

**TOWARD A NATIONAL
SUSTAINABLE DEVELOPMENT
STRATEGY FOR CANADA**

**VOLUME 4 :
RAPPORT PROGRESSIF
JUIN À DÉCEMBRE 1993**

**VERS UNE STRATÉGIE NATIONALE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AU CANADA**

**THIRD NATIONAL STAKEHOLDERS ASSEMBLY
DECEMBER 16-17, 1993, OTTAWA, CANADA**

**TROISIÈME ASSEMBLÉE DES INTERVENANTS NATIONAUX
LES 16 ET 17 DÉCEMBRE, 1993 À OTTAWA, CANADA**



Volume 1 :

Overview of the Projet de Société
Aperçu du Projet de Société

Volume 2 :

Report of the Vision and Process Committee
Rapport du Comité de la vision et du processus

Volume 3 :

Report of the Document and Information
Committee
Rapport du Comité de la documentation et de
l'information

Volume 4 :

Progress Report June - December, 1993
Rapport progressif, Juin - décembre, 1993

**NATIONAL STAKEHOLDERS
WORKING GROUP / GROUPE DE
TRAVAIL DES INTERVENANTS
NATIONAUX**

Ronald L. Doering, Chair/Président

**Barry Sadler, Project Director/
Directeur de projet**

Jamie Alley, CCME

Jean Arnold, NBED

David Bennett, CLC

Keith Bezanson, IDRC/CRDI

Harry Bombay, NAFA

Lynn Broughton, Forum for Sustainability

Theodora Carroll-Foster, IDRC/CRDI

Gordon Clifford, CAC/CVC

George Connell, NRTEE/TRNEE

Heather Creech, IISD/IIDD

John Dillon, BCNI

Lee Doney, BCRT

Charles Ferguson, INCO

Janine Ferretti, Pollution Probe

Gary Gallon, CEIA/ACIE

George Greene, CIDA/SCDI

Arthur Hanson, IISD/IIDD

George Kowalski, DOE

Shirley Lewchuck, External Affairs/Affaires extérieures

Elizabeth May, Sierra Club

Sheldon McLeod, CCME

George Miller, Mining Association/Association minière

Beatrice Olivastrì, IISD/IIDD

Peter Padbury, CCIC/CCCI

Leone Pippard, CEA/CAE

Chester Reimer, ICC

Sarah Richardson, NRTEE/TRNEE

Sandy Scott, CCME

Mary Simon, ICC

Robert Slater, DOE

Roger Street, DOE

Judith Swan, Oceans Institute

Susan Tanner, FOE

Kathy Thompson, FCM

Robert Valantin, IDRC/CRDI

Zonny Woods, IISD/IIDD

Miriam Wyman, WEED

*Planning for
a Sustainable
Future*

PROJET DE SOCIÉTÉ

RAPPORT D'ÉTAPE (PÉRIODE DE JUIN À DÉCEMBRE 1993) ET PLAN DE TRAVAIL PROPOSÉ

Préparé pour:
La Troisième assemblée des intervenants nationaux
les 16 et 17 Décembre, 1993 à Ottawa, Canada

TABLE DES MATIÈRES

Part I	Survol	1
Part II	Stratégie de communication préliminaire dans le cadre du Projet de Société	11
Part III	Vers une stratégie nationale de développement durable	25
Part IV	Les jeunes au service d'un avenir durable	35
Part V	Groupe de travail sur les compétences en matière d'environnement	41
Part VI	Groupe de travail des éco-industries	47

PARTIE I

SURVOL

AVANT-PROPOS

Le présent volume passe en revue les progrès réalisés par le Projet de Société de juin à décembre 1993. Il décrit les activités entreprises pour donner suite aux recommandations de la deuxième Assemblée des intervenants nationaux et propose un plan de travail de deux ans qui sera présenté à la troisième Assemblée des intervenants. Il comprend aussi plusieurs annexes où figurent les propositions et les rapports détaillés des groupes de travail créés pour réaliser des progrès dans les principaux domaines d'activités.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Progrès les plus marquants	1
Plan de travail proposé et budget pour 1994	6
Stratégie de communications	6
Établir une stratégie nationale de développement durable	7
Service aux jeunes pour un avenir durable	8
Groupe de travail sur la compétence dans le domaine de l'environnement	8
Projet de démonstration de l'éco-industrie	8
Soutien organisationnel	9
Budget consolidé prévu pour 1994	10

INTRODUCTION

Lors de la deuxième Assemblée des intervenants nationaux, les priorités suivantes ont été établies pour la période de juin à décembre 1993:

- terminer le rapport du Comité de la documentation et de l'information sur les suites données par le Canada au Sommet de la Terre et les activités de l'après-Rio;
- établir le cadre et le processus pour la planification à effectuer et les mesures à prendre en vue du développement durable décrits dans le rapport d'étape de juin;
- entreprendre plusieurs activités pratiques qui montrent ou amorcent les progrès à réaliser en vue de la transition au développement durable.

Les initiatives pratiques discutées à la deuxième Assemblée avaient pour but de trouver des solutions au problème de chevauchement des compétences dans le domaine de l'environnement, de stimuler la création de possibilités pour l'éco-industrie, de sensibiliser le public aux questions et aux activités se rapportant au développement durable, d'élaborer un programme de recherche et de créer un ensemble d'outils pour le développement durable, et d'assurer la participation des peuples autochtones à la planification du développement durable ainsi qu'aux autres activités du Projet de Société. Il a aussi été reconnu que le travail effectué dans ces domaines aiderait à établir le cadre et le processus provisoires d'une stratégie nationale de développement durable décrits dans le rapport d'étape du Projet de Société produit en juin 1993.

Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés dans les domaines précités et présente des recommandations au sujet des futurs travaux à effectuer. Viennent ensuite, dans les parties II à VI, les propositions et les rapports détaillés des groupes créés pour les principaux domaines d'activités. Le rapport du Comité de la documentation et de l'information est présenté séparément dans le volume 3, mais les recommandations de ce groupe au sujet des priorités et des orientations futures du travail à effectuer pour le Projet de Société sont incluses dans la revue et la stratégie proposée qui suivent.

PROGRÈS LES PLUS MARQUANTS

Au cours des six derniers mois, beaucoup de travail a été accompli.

Depuis la deuxième Assemblée des intervenants nationaux, une somme considérable de travail a été accomplie par et pour le Groupe du Projet de Société. Les principales réalisations ont été les suivantes:

1) Le rapport sur les suites données par le Canada à la CNUED et les activités de l'après-Rio.

L'évaluation complète, fondée sur le chapitre d'Action 21, est présentée sur copie papier et sur une disquette qu'il sera facile d'obtenir. La disquette contient aussi d'autres résultats d'enquête, provenant de la base de données IISD, sur les activités réalisées et les mesures prises par les gouvernements, les communautés, les entreprises et les organisations non

gouvernementales du Canada pour concrétiser l'idée du développement durable. Un rapport de synthèse, contenant les conclusions et les recommandations du Comité de la documentation et de l'information (DISC), est présenté dans le volume 3 des documents produits pour la troisième Assemblée.

2) Les rapports provisoires des groupes de travail sur:

- le cadre et le processus de planification du développement durable; une démarche proposée en vue d'établir une stratégie nationale de développement durable y est décrite (partie III);
- la sensibilisation du public, l'éducation et les communications; le rapport comprend deux parties:
 - i) une stratégie de communication pour sensibiliser le public et promouvoir l'idée que le développement durable est une mission nationale (partie II);
 - ii) un service aux jeunes pour le développement durable afin de faire participer directement le secteur qui vivra demain avec les choix que nous faisons aujourd'hui (partie IV);
- la compétence dans le domaine de l'environnement; le rapport présente les résultats d'un document de travail et d'un atelier sur les principaux problèmes d'enchevêtrement intergouvernemental et les solutions permettant de les régler (partie V);
- l'éco-industrie; le rapport décrit les mesures prises pour mettre en contact les compagnies en ce qui concerne les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) et appuyer les projets des entreprises (partie VI).

En outre, deux rapports seront déposés à l'Assemblée de décembre: l'un, sur les questions concernant les Inuit des pays circumpolaires, et l'autre, sur le rôle des peuples autochtones dans le Projet de Société.

3) Prospectus provisoire sur le Projet de Société.

Ce document a pour but de faire connaître le Projet de Société à un plus vaste public, de décrire ses activités actuelles et prévues ainsi que d'encourager l'association et la participation de nouveaux partenaires. Il vise aussi à articuler la vision, l'orientation et la démarche du Projet de Société ainsi qu'à préciser sa mission, ses buts et ses objectifs de travail. Il est probable que le prospectus subira d'autres modifications à la suite des observations formulées et des décisions prises à la troisième Assemblée des intervenants nationaux.

Les activités du Projet de Société ont permis de développer de nouvelles idées et d'entreprendre de nouveaux projets.

Les travaux du Projet de Société montrent que nous devrions moins axer notre démarche sur les leçons qui se sont dégagées de la CNUED et plutôt nous atteler à l'importante tâche de promouvoir la transition du Canada au développement durable. La CNUED est considérée au mieux comme un tremplin pour progresser davantage. Le rapport du DISC

montre que de nombreux changements positifs sont en cours au Canada et aident à préciser dans quelle direction il faut progresser. Il se produit beaucoup plus de choses que de nombreux critiques ne le pensent, mais il ne faut pas se reposer sur ses lauriers.

En outre, d'autres initiatives du Projet de Société ont aidé à catalyser de nouveaux efforts. Par exemple, le groupe de travail sur les éco-industries a aidé à cimenter de nouveaux partenariats d'affaires et à faire naître de nouvelles entreprises. Le groupe de travail sur la compétence dans le domaine de l'environnement, qui s'appuie sur le principe selon lequel aucun effet ne doit être observé, cherche des moyens de faire fond sur les efforts d'harmonisation déployés par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). Il collabore aussi avec l'Association canadienne des producteurs de pétrole (ACPP) à une étude sur le secteur du pétrole et du gaz.

Le travail du Projet de Société a été entrepris avec un budget très serré, et n'eût été des membres des groupes de travail qui ont prêté plus d'une fois leur gracieux concours, il n'aurait pu être accompli.

Tout d'abord, l'accord de contribution prévoyait le financement du Projet de Société pour une période de six mois, soit de novembre 1992 à juin 1993. Lors de la deuxième Assemblée des intervenants nationaux, les participants ont approuvé la continuation du Projet pour six autres mois et recommandé plusieurs nouvelles initiatives à entreprendre de juin à décembre 1993. Le budget initial a donc dû être étalé pour couvrir cette plus longue période.

Par conséquent, il a fallu regrouper certaines activités. Par exemple, le programme de recherche et l'ensemble d'outils pour le développement durable ont été pris en charge par le DISC, le groupe de travail sur la sensibilisation du public, l'information et les communications de même que par le groupe qui s'occupe du cadre et du processus de planification d'une stratégie nationale de développement durable. D'autres activités, comme celles portant sur les questions concernant les Inuit des pays circumpolaires et le rôle des peuples autochtones, ont été reportées jusqu'à ce qu'elles puissent être financées. Pour ce qui est des Océans (une importante question soulevée à l'Assemblée de juin), ce sujet n'a pu être traité et illustré que de façon périphérique, par exemple, dans le chapitre pertinent du rapport du DISC et dans le cadre de l'étude sur les Inuit des pays circumpolaires.

Le processus de collaboration et d'établissement d'un consensus adopté par le Projet de Société s'est avéré inestimable pour préciser la direction dans laquelle il faut progresser.

Le travail accompli au cours des six derniers mois souligne l'importance du processus d'établissement d'un consensus comme pierre angulaire de la transition à un avenir durable. Nous savons que, si nous voulons changer notre orientation dans les domaines de l'économie et de l'environnement, tous les Canadiens devront modifier leur comportement, et les défis à relever seront complexes et sujets à controverse. Il est aussi largement reconnu que, pour régler les problèmes, il faudra adopter une approche intégrée et marquée au coin de la collaboration. Le Projet de Société lui-même devrait être considéré comme un prototype pour faire des affaires différemment, un exemple de la nouvelle façon d'agir qui sera nécessaire pour en arriver au développement durable. Nous avons appris à

collaborer et à forger un nouveau partenariat pour apporter des changements; cette expérience a été précieuse, peut-être plus que nous le pensons. Ce processus n'a pas été facile. Une évaluation de «fin de mandat» à la troisième Assemblée des intervenants nationaux peut aider à orienter la prochaine étape du travail à accomplir et permettre à d'autres de tirer profit de nos erreurs et de nos réussites.

Une stratégie nationale de développement durable est nécessaire pour provoquer et préciser les changements que le Canada doit apporter pour en arriver au développement durable.

Il est mentionné dans l'action 21 que les stratégies nationales de développement durable seront les principaux moyens grâce auxquels les pays mettront à exécution les ententes et les accords conclus à la CNUED. Pour le Canada, cette stratégie doit aller plus loin; elle devrait s'attaquer aux obstacles et aux problèmes fondamentaux qui entravent la concrétisation de l'idée du développement durable ainsi que mettre en lumière les diverses options et les priorités à établir en vue de les éliminer. C'est la conclusion à laquelle est arrivé le DISC dans son rapport et qui est expliquée en détail dans la partie III: Établir une stratégie nationale de développement durable.

Les principales questions concernant le rôle, la portée et la nature de la stratégie nationale de développement durable pour le Canada ont été examinées lors d'une récente réunion du Groupe de travail du Projet de Société. Elles sont posées ci-dessous et accompagnées de réponses préliminaires afin d'encourager la tenue d'autres discussions à l'Assemblée des intervenants nationaux.

Pourquoi avons-nous besoin d'une stratégie nationale de développement durable?

Pour plusieurs raisons:

- faire en sorte que le Canada s'acquitte des obligations qu'il a contractées à la Conférence de Rio;
- faire concorder les politiques environnementales, économiques et sociales;
- relier entre eux les divers plans et activités en cours au Canada;
- montrer comment assurer la prospérité future et de véritables emplois.

Quelle est la meilleure façon de promouvoir le développement durable?

Il faut travailler sur plusieurs plans:

- sensibiliser le public et changer les habitudes sociales;
- réformer la gestion des affaires publiques et les institutions;
- modifier les pratiques financières et industrielles pour tenir compte des réalités écologiques;
- promouvoir la coopération internationale pour renforcer les accords sur l'environnement mondial.

De quelle façon devrions-nous créer une stratégie nationale de développement durable?

Un petit groupe pourrait rédiger une stratégie nationale. Bon nombre de pays emploient cette méthode, mais il est peu probable qu'elle obtienne l'appui général. Un processus descendant ne peut pas fonctionner parce que le développement durable soulève des questions auxquelles aucun groupe ne peut répondre à lui seul. L'établissement d'un consensus constitue la seule solution, mais cela prend du temps et des efforts. Les bénéfices sont réalisés à l'étape de la mise en application, lorsque les intéressés mettent en avant les mesures convenues.

Qui devrait participer à l'établissement de la stratégie?

Toutes les personnes qui s'occupent déjà activement de promouvoir le développement durable et pensent qu'il est nécessaire de joindre leurs efforts à ceux des autres pour former une grande coalition.

Que dois-je faire si mon secteur communautaire a déjà établi une stratégie de développement durable?

Vous pouvez participer au Projet de Société, accroître la valeur du travail à accomplir et le relier à celui qui a déjà été réalisé.

Cela consistera-t-il à discuter encore pendant trois ans?

Non. Dès le début, le Projet de Société encouragera les mesures ayant pour but de faire démarrer le programme de développement durable, d'aider à sensibiliser les gens et à créer une volonté politique en vue des changements à apporter, et de faciliter l'adoption d'une politique de consensus au sujet des questions difficiles.

De quelle façon ce processus est-il relié au rôle actuel du gouvernement?

La planification du développement durable, y compris l'élaboration de plans d'action, ne remplace pas le rôle que doit jouer le gouvernement. Le processus de planification du développement durable rassemble les gens afin de créer une vision commune et d'élaborer des stratégies pour concrétiser cette vision, et il aide à surmonter le problème de la compétence partagée qui, par le passé, a entravé la marche du progrès. Une stratégie nationale de développement durable établie grâce à la participation des intervenants permettra de créer une famille de plans d'action que les secteurs pourront mettre en oeuvre. Les institutions et les organismes gouvernementaux sont responsables de l'interprétation et de la mise en application de ces mesures dans le cadre de leur mandat.

PLAN DE TRAVAIL PROPOSÉ ET BUDGET POUR 1994

Les nouveaux travaux proposés pour le Projet de Société sont exposés dans les sections qui suivent. Il est toutefois important de voir dans cette série d'initiatives l'un des éléments d'une approche globale en vue d'établir une stratégie nationale de développement durable dans le cadre de laquelle divers programmes et activités seront les compléments les uns des autres et se renforceront mutuellement.

Le prospectus provisoire définit trois principaux blocs fonctionnels qui permettront d'établir une stratégie nationale de développement durable (SNDD):

- la mobilisation en vue des changements à apporter, ce qui comprend la communication, le partage de l'information et la participation à un réseau d'entraide, la sensibilisation et la facilitation;
- la planification pour un avenir durable, ce qui comprend la conception d'une SNDD, des dialogues sur les politiques au sujet des questions les plus importantes ainsi que la liaison et l'analyse des stratégies sectorielles et communautaires de développement durable;
- l'apprentissage par l'expérience, ce qui permet de relier les fonctions de mobilisation et de planification en suivant l'évolution du progrès réalisé en vue du développement durable, en créant une compétence et en encourageant les projets pilotes et de démonstration.

Reliées entre elles, les propositions exposées dans les sections suivantes constituent un plan de travail de deux ou trois ans pour le Projet de Société. Les chiffres mentionnés pour le budget ne valent que pour l'année civile 1994.

1. Stratégie de communications

Un programme en neuf points est proposé (il est expliqué en détail dans la partie II):

- i) communiquer l'idée d'une mission nationale pour le développement durable, partagée par tous les secteurs de la société canadienne, afin de montrer de façon non équivoque, avec l'appui de la population, l'importance que le Canada, en tant que membre des Nations Unies, attache à la réalisation du développement durable au pays. À cet égard, il est recommandé que, dans un premier temps, l'Assemblée des intervenants nationaux *cherche à faire approuver par tous les premiers ministres l'idée d'une mission nationale pour le développement durable.*
- ii) trouver un nom représentatif ou commercial qui permettra de reconnaître, de promouvoir et de relier entre elles les initiatives qui, partout au pays, contribuent à la réalisation de la mission nationale.
- iii) en lançant la mission nationale proposée et en utilisant le nom représentatif déjà trouvé, faire savoir en même temps au public canadien ce qu'est le Projet de Société et ce qu'il

représente, pourquoi il est, au Canada, une activité à la fois exceptionnelle et importante de l'après-Rio, et en quoi il intéresse chacun d'entre nous.

- iv) se conformer à un ensemble de critères et utiliser le nom représentatif ou commercial pour associer d'autres programmes et activités de valeur à la réalisation de la mission nationale (*tel qu'indiqué dans «Une autre activité du Projet de Société»*).
- v) créer des outils de communication:
 - un prospectus pour expliquer le Projet de Société;
 - un journal ou un bulletin pour faire connaître ce que les Canadiens font afin de réaliser la mission nationale.
- vi) faire connaître au public canadien, par l'intermédiaire de certains médias, les diverses activités entreprises partout au pays dans le but de faire progresser l'idée du développement durable.
- vii) établir une stratégie de communication pour certaines activités du Projet.
- viii) créer une base de données conviviale et accessible au public sur les moyens à prendre pour assurer le développement durable, y compris des études de cas, des documents de référence sur le processus et la planification, des films vidéo, des personnes-ressources, des conférenciers, des animateurs, des facilitateurs, etc., qui aideront les régions, les secteurs et les communautés à élaborer des plans et des mesures en vue du développement durable.
- ix) créer une base de données accessible, bien définie et détaillée qui permettrait de surveiller ou de suivre l'évolution des progrès accomplis par le Canada en vue de s'acquitter des obligations qu'il a contractées à la CNUED et de réaliser son propre plan de développement durable.

Pour 1994, les prévisions budgétaires sont de 100 000 \$.

2. Établir une stratégie nationale de développement durable

Un programme en six points est proposé:

- i) sensibiliser le public: promouvoir l'idée que le développement durable est une mission nationale, conformément à la stratégie de communications proposée dans la partie II (***prévisions budgétaires pour 1994: voir ci-dessus***);
- ii) dresser un tableau des réalisations actuelles et créer des partenariats stratégiques: éviter le double emploi, tirer profit de l'expérience acquise et prévoir des projets en coparticipation avec les personnes qui travaillent déjà à l'établissement de stratégies de développement durable (***prévisions budgétaires pour 1994: 26 000 \$***);
- iii) rédiger une première ébauche de la stratégie: puiser à même les sources actuelles d'information et d'expérience, tant au Canada que dans les autres pays du monde (***prévisions budgétaires pour 1994: 75 000 \$***);

- iv) organiser une série de dialogues sur les politiques concernant les questions de développement durable: dans la mesure du possible, travailler avec et par l'intermédiaire d'autres personnes pour s'attaquer aux importants obstacles qui entravent la concrétisation de l'idée du développement durable (**prévisions budgétaires pour 1994: de 75 000 à 180 000 \$**);
- v) catalyser l'élaboration de stratégies sectorielles et communautaires de développement durable: s'en servir pour mettre à l'essai, étudier, démontrer et diffuser la nouvelle stratégie nationale (**prévisions budgétaires pour 1994: de 0 à 150 000 \$**);
- vi) promouvoir chez les partenaires du Projet le partage de l'information et la participation à un réseau d'entraide: utiliser des bases de données, des ensembles d'outils, des rapports d'étape et d'autres documents (**prévisions budgétaires pour 1994: 70 000 \$**).

3. Service aux jeunes pour un avenir durable

Ce projet de programme axé sur les jeunes de 16 à 22 ans est fondé sur le travail et les placements scolaires dans deux communautés canadiennes distinctes. Il a pour but d'accroître la compétence et l'expérience qui aideront les participants à se trouver de véritables emplois et à contribuer à la transition au développement durable. Le budget proposé pour l'étape de la mise au point est modeste (13 000 \$) comparativement à la possibilité de faire participer les jeunes et de les associer à l'initiative du gouvernement libéral décrite dans *Créer des possibilités* (**prévisions budgétaires pour 1994: 13 000 \$**).

4. Groupe de travail sur la compétence dans le domaine de l'environnement

Avec le consentement de l'Association canadienne des producteurs de pétrole (ACPP), le Groupe de travail sur la compétence dans le domaine de l'environnement a l'intention d'entreprendre une étude sur le problème de l'enchevêtrement des compétences dans le secteur du pétrole et du gaz ainsi que sur les moyens à prendre pour le résoudre. Cette étude comprendrait des dialogues sur les politiques dans le cadre des activités décrites en 2(iii) ci-dessus. Un cadre d'analyse de cette étude de cas, y compris des objectifs et des critères, a été convenu lors d'un atelier organisé à Banff l'automne dernier et auquel ont participé des représentants du monde des affaires, du gouvernement, des écologistes et du monde universitaire. Il est prévu que cette formule constituera un exemple à suivre pour les études de cas et les dialogues sur les politiques dans d'autres secteurs.

Aucun budget n'est proposé pour ce groupe de travail, **car l'industrie paiera les coûts de l'étude sur le secteur du pétrole et du gaz.**

5. Projet de démonstration de l'éco-industrie

Le Groupe de travail sur les éco-industries a été créé pour aider ce secteur à accroître sa capacité afin de répondre à la demande nationale et internationale, étant donné que l'éco-industrie est un important outil de développement durable. Le groupe de travail, de concert avec l'Association canadienne des industries de l'environnement, a mis sur pied un

projet de démonstration pour les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il a organisé deux ateliers cet automne et est en train d'élaborer un plan de travail pour aider ce secteur à satisfaire aux exigences du Protocole de Montréal.

Aucun budget n'est proposé pour ce groupe de travail, **car ces activités seront financées par l'industrie et d'autres sources.**

6. Soutien organisationnel

Actuellement, les activités du Projet de Société sont réalisées grâce à un groupe de travail des intervenants, qui est lui-même subdivisé en comités et groupes de travail. L'Assemblée des intervenants nationaux est la principale tribune qui permet d'examiner les progrès accomplis et de fournir orientation et conseils pour le Projet. Ces divers groupes de travail et comités sont les principaux organismes pour lesquels un budget assuré est nécessaire et qui devraient prévoir la participation d'ONG.

i) Réunions et assemblées

Le montant prévu de l'aide financière au Groupe de travail et à l'Assemblée des intervenants nationaux est de 160 000 \$ par année, ventilé comme suit:

Assemblée des intervenants nationaux (2 réunions de 140 personnes):	60 000 \$
Groupe de travail (4 réunions de 24 personnes):	100 000 \$
Total	160 000 \$

ii) Secrétariat

Actuellement, pour réaliser ses activités, le Projet de Société peut compter sur un secrétariat à temps partiel qui loge dans les bureaux de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Pour le moment, cette dernière fournit gratuitement un soutien administratif complet au Projet. En ce qui a trait à l'an prochain, il existe deux solutions possibles pour obtenir des services de secrétariat:

Solution 1: s'en tenir aux arrangements actuels ou en conclure de semblables;

Solution 2: créer un secrétariat qui sera logé ailleurs.

Aucune des deux solutions ne devrait empêcher l'Assemblée des intervenants nationaux de discuter de la structure organisationnelle et décisionnelle qui permettra le mieux de soutenir les domaines de programmes choisis. Afin de faciliter cette discussion plutôt que la devancer, les coûts estimés des solutions 1 et 2 sont indiqués ci-dessous.

Solution 1: Services de secrétariat fournis par la TRNEE ou grâce à un arrangement semblable

coordonnateur de projets	60 000 \$
personnel de soutien	25 000 \$
Total	85 000 \$

Solution 2: Installations indépendantes

coordonnateur de projets	60 000 \$
personnel de soutien (deux personnes)	50 000 \$
communications, édition, production et diffusion des publications	50 000 \$
analyste des politiques/facilitateur	40 000 \$
frais généraux (location, téléphone, frais de port, ameublement, équipement, etc.)	205 000 \$
Total	405 000 \$

BUDGET CONSOLIDÉ PRÉVU POUR 1994

Activités	fondamentales	si possible
1. Communications	100 000	"
2. Établissement d'une stratégie nationale de développement durable		
--- Tableau de la situation	26 000	"
--- Première ébauche	75 000	"
--- Dialogues sur les politiques	75 000	180 000
--- Stratégies sectorielles	0	150 000
--- Réseau d'entraide	70 000	"
3. Service aux jeunes pour un avenir durable	13 000	"
4. Compétence dans le domaine de l'environnement		private sector
5. Éco-industries		private sector
6. Soutien organisationnel		
--- Assemblées et réunions	160 000	"
--- Secrétariat		
-- Solution 1	85 000	---
-- Solution 2	---	405 000
Total	604 000 \$	1 179 000 \$

PARTIE II

STRATÉGIE DE COMMUNICATION PRÉLIMINAIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE SOCIÉTÉ

**Groupe de travail sur la
sensibilisation du public,
l'éducation et la communication
22 novembre 1993**

TABLE DES MATIÈRES

Examen de la tâche à accomplir	11
Résumé	11
1. Politique de communication	13
2. Établissement des contraintes	15
3. Éléments de la stratégie	16
3.1 Mission nationale en matière de développement durable	16
3.2 Désignation du concept	17
3.3 Association du Projet de Société à d'autres projets	18
3.4 Outils de communication	20
3.5 Politique de communication relative à certaines actions spéciales entreprises dans le cadre du Projet de Société	20
3.6 Base de données informatisée - Outils de la durabilité	20
3.7 Base de données informatisée - Évaluation des progrès enregistrés par le Canada	21
4. Prochaines étapes	22
4.1 Financement de base du Groupe de travail sur la communication	22
4.2 Finalisation du prospectus	22
4.3 Finalisation de la stratégie de communication	22
4.4 Approbation de la mission nationale et désignation du concept	22
4.5 Identifier et déterminer les partenaires chargés d'élaborer et d'assurer l'exécution de la stratégie de communication relative au Projet de Société	23
4.6 Élaboration du lancement public de la mission et du Projet de Société	23
4.7 Élaboration des outils de communication à l'intention du public	23
4.8 Élaboration de moyens de communication spécifiques	23
5. Budget de fonctionnement	23
Remerciements	24

EXAMEN DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR

Lors de la réunion de juin de l'Assemblée des intervenants nationaux, le Groupe de travail sur la sensibilisation du public, l'éducation et la communication a établi le besoin d'une stratégie de communications destinée à :

- i) articuler la définition du Projet de Société;
- ii) faire évoluer la vision qu'a le Ministère du Projet de Société;
- iii) promouvoir la sensibilisation du public et la contribution de tous les Canadiens à un avenir durable; et
- iv) établir des alliances avec d'autres pays en vue d'apprendre comment toucher le grand public et de partager les progrès réalisés à cet égard.

Le groupe de travail a défini quatre principes directeurs au cours de l'élaboration de la stratégie de communication :

- synergie;
- détermination des lacunes en matière de connaissances;
- importance des exemples pratiques qui offrent de grandes possibilités d'application;
- établissement d'un lien entre ce groupe de travail et les autres groupes de travail participant au projet.

En outre, les intervenants ont accepté la recommandation du Groupe de travail, qui suggérait l'élaboration d'une proposition spéciale qui pourrait s'intituler «Les jeunes au service du développement durable».

Ils ont également accepté la recommandation en vertu de laquelle le Projet de Société devrait se prononcer en faveur du programme national de marketing social TRNEE/ParticipationACTION, et établir des liens avec ce programme.

À la suite de la réunion des intervenants nationaux, le Groupe de travail a réparti les tâches qui lui incombent entre deux sous-groupes. La stratégie de communication présentée dans le présent document a été élaborée par Chuck Hopkins, Leone Pippard et Miriam Wyman. La proposition sur les jeunes a été élaborée par Jean Arnold, Cameron McLeod, Shauna Sylvester et Zonny Woods; elle fait l'objet d'un document séparé.

RÉSUMÉ

Une stratégie de communication préliminaire a été élaborée dans le cadre du Projet de Société; les responsables de cette stratégie reconnaissent qu'il faut fournir plus de renseignements sur les activités des divers intervenants et mieux clarifier l'importance stratégique du Projet de Société. En ce qui concerne cette deuxième contrainte, nous avons tout de même essayé de positionner la stratégie de communication relative au Projet de Société en nous basant sur les commentaires des participants aux deux réunions des

intervenants nationaux, et sur le rapport d'étape présenté lors de la deuxième Assemblée. Nous en avons conclu que le Projet de Société sert avant tout de catalyseur aux actions des intervenants¹, et permet donc :

- i) de définir ce qui doit être fait (cadre d'intervention);
- ii) de déterminer les personnes qui sont peut-être déjà en train d'intervenir (base de données, suivi)²;
- iii) de rallier des partenaires en vue de mettre en oeuvre les éléments du plan d'action qui n'ont pas encore été pris en charge par d'autres intervenants.

En tant que tel, le Projet de Société sert de toile de fond (c'est-à-dire de cadre, ou de plan d'action). Mais le tableau que l'on brosse alors (et qui représente l'évolution du Canada vers la durabilité) est l'oeuvre de tous les Canadiens qui souhaitent contribuer à cette entreprise, ou mission collective (les particuliers, les secteurs de la société, les collectivités et les organisations). Le Projet de Société permet d'élaborer la mission qui nous incombe, de contrôler les progrès que nous réalisons, de promouvoir nos réussites, d'enregistrer nos échecs et de stimuler nos interventions futures. Ainsi, il incite les intervenants à s'investir à fond et à entreprendre un très grand nombre d'actions en vue de participer à la création du tableau. Dans cet esprit, certains proposent pour le Projet de Société une stratégie de communication qui comprendrait neuf volets :

- i) Faire connaître la mission nationale axée sur le développement durable que partagent tous les secteurs de la société canadienne, de manière à indiquer clairement au public canadien l'importance que le Canada, en tant que membre des Nations Unies, accorde au développement durable. À cet égard, certains recommandent que l'Assemblée des intervenants nationaux cherche en tout premier lieu à définir une mission de développement national acceptée par tous les premiers ministres.
- ii) Créer une expression ou un concept accrocheur qui désigne les initiatives entreprises partout au Canada en vue d'accomplir la mission nationale, qui fasse la promotion des ces initiatives et qui établisse un lien entre elles.
- iii) Faire connaître au public canadien l'essence et l'objet du Projet de Société, tout en lançant la mission nationale proposée et en utilisant le concept créé pour la circonstance.
- iv) Appliquer un ensemble de critères, en utilisant l'expression ou le concept accrocheur pour inscrire d'autres programmes et activités intéressants dans le cadre de la mission nationale (on pourrait qualifier ces activités comme suit : *Une autre activité dans le cadre de la planification par les Canadiens d'un avenir durable*).
- v) Élaborer des outils de communication : i) un prospectus qui décrit le Projet de Société dans ses grandes lignes, et ii) un article de journal ou de bulletin de nouvelles qui relate ce que font les Canadiens pour participer à la mission nationale.

¹ Ceux qui font partie du réseau de l'Assemblée, et les personnes extérieures à ce colloque.

² Non seulement le Projet sert de catalyseur, mais les intervenants ont établi qu'il jouait un rôle important en matière de contrôle de l'évolution du Canada vers un développement durable.

- vi) Par l'intermédiaire des médias appropriés, informer le public canadien des diverses activités qui se déroulent à l'échelle du pays et permettent de progresser vers un développement durable.
- vii) Élaborer un plan de communication autour de certaines interventions spécifiques du Projet de Société.
- viii) Créer une base de données informatisée relative aux outils de la durabilité, qui soit accessible au public de façon conviviale et comprenne des études de cas, des documents de référence en matière de planification et de processus, des documents vidéo, les noms de personnes-ressources, de conférenciers, d'animateurs, entre autres; ces données seront utiles aux responsables des plans de développement durable et des actions entreprises au niveau des régions, des secteurs, des collectivités, etc³.
- ix) Créer une base de données accessible, clairement définie et détaillée, qui permettrait de contrôler ou de suivre l'évolution du Canada face aux engagements qu'il a pris lors du Sommet de la Terre, et le degré de réussite de son plan de durabilité.

1. POLITIQUE DE COMMUNICATION

Si la mission nationale du Canada consiste à faire de la société canadienne une société durable sur le plan environnemental, le message de la politique de communication est alors double : «Comment définir la recherche de la durabilité?» et «Dans quelle mesure réussissons-nous à progresser vers cette durabilité?»

Le concept de développement durable fait l'objet de discussions en tous genres depuis de nombreuses années; il a été véritablement «adopté» par les dirigeants des pays qui ont participé au Sommet de la Terre en 1992. Il s'agit d'un concept qui n'est pas connu de la majorité des Canadiens. Cependant, certaines études ont révélé qu'après s'être fait expliquer le concept, 72 p. 100 des Canadiens pensent que «la mise sur pied d'une économie durable sur le plan environnemental devrait constituer la priorité absolue (du Canada) pour la prochaine décennie.»⁴ Pour commencer, cela prouve que les Canadiens sont désormais réceptifs à l'idée selon laquelle nous devons revoir nos méthodes de développement.

En outre, d'autres études récentes montrent que nombre de citoyens de notre planète, qu'ils vivent dans des pays développés ou dans des pays en développement, accordent aujourd'hui la priorité à la protection de l'environnement, devant la croissance économique.⁵ La plupart des citoyens de la plupart des pays pensent que la dégradation de l'environnement nuit à leur santé. Étant donné qu'ils sont encore plus nombreux à estimer que la santé

³ Cette base de données viendrait s'ajouter à l'élaboration d'un ensemble d'outils permettant de progresser vers la durabilité.

⁴ Environics, 1993, Rapport spécial sur l'attitude des Canadiens à l'égard du développement durable. Étude publiée par The Environmental Monitor. C'est la définition établie par la Commission Brundtland qui a été utilisée.

⁵ George H. Gallup Memorial Survey, 1991, «The Health of the Planet Survey».

de leurs enfants est également menacée, les préoccupations relatives à la santé des personnes constituent à elles seules la force motrice du développement durable.⁶

Si l'on en juge par ce qui précède, les citoyens sont en train de faire la preuve qu'ils sont tout à fait désireux que des mesures soient prises en vue de créer un environnement en meilleure santé; leur détermination est peut-être même plus marquée que ne l'est actuellement celle de leurs dirigeants politiques. Mais ce que les études révèlent également, c'est le fait que le public n'a pas encore l'impression de pas participer réellement au processus de changement. Si la courbe démographique commence à influencer sur les résultats de ces études⁷, la plupart des personnes interrogées continuent à dire que ce sont les gouvernements, les scientifiques et les environnementalistes qui doivent intervenir. Toutefois, lorsqu'il s'agit de définir une politique de communication relative à la question de la durabilité, il ne faut pas seulement demander aux citoyens du monde de *faire* les choses différemment, mais également de voir les choses différemment.

«Lorsque vous parvenez enfin à voir les choses sous un autre angle, vous vous posez des questions différentes, vous établissez des objectifs différents, vous éduquez les gens différemment, vous cherchez des renseignements différents, prenez des décisions et des mesures différentes. En fin de compte, cela crée un système de valeurs sociales différent. Et c'est ce nouveau système de valeurs qui transforme à son tour le mode de développement et les orientations prises par la société.⁸»

Ainsi, la promotion du développement durable, plus que toute autre chose, aide les citoyens à voir le monde sous un autre angle, c'est-à-dire à établir un lien entre le bien-être des personnes et l'intégrité des écosystèmes.

Cela dit, le Projet de Société est fondamental pour la raison suivante : pour faire connaître la mission nationale et tout ce qu'elle suppose, il faut que *le message soit communiqué aux citoyens canadiens par un groupe qui les représente*. Le message gagne considérablement en crédibilité, parce qu'il ne provient pas seulement d'un groupe ou d'un secteur, mais de tous les groupes et secteurs qui travaillent ensemble à la réalisation d'un objectif commun.⁹ Sur le fond, le Projet de Société constitue un microcosme de la société dans son ensemble; il cherche à engager notre société dans un processus de changement, autrement qualifié de «démocratie directe en action». L'existence même du Projet de Société démontre qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation pour lequel les Canadiens sont de plus en plus souvent prêts à s'engager. En outre, la création des tables rondes d'intervenants au Canada (qui

⁶ Centre de recherches Decima, 1993. Enquête sur la comportement des Canadiens face aux problèmes liés à la santé et à l'environnement.

⁷ Selon ces études, les Canadiens (et encore plus les Américains) reconnaissent que chacun de nous a une part de responsabilité face à l'amélioration de l'environnement. C'est ce que reflètent les rapports généraux d'Environmental Monitor destinés à Environnement Canada (1991-3 & 1991-4).

⁸ Extrait du document de présentation du plan de marketing social ParticipACTION.

⁹ La crédibilité du porteur du message est fondamentale. À cet égard, les sondages réalisés par Angus Reid indiquent clairement que, parmi les différents diffuseurs d'information en matière d'environnement, les Canadiens accordent une crédibilité maximale aux membres de la communauté universitaire et scientifique, aux organisations environnementales, aux journalistes de la télévision et aux administrations municipales, mais accordent beaucoup moins de crédit aux messages des hommes d'affaires, des politiciens et des gouvernements provinciaux. «Les Canadiens et l'environnement.» Groupe Angus Reid, 1991, 1992, 1993.

en compte plus de 100) pourrait générer des modèles exemplaires de processus démocratique qui permettront de progresser vers la durabilité à l'échelle de la planète. C'est par les actes, cependant, que l'on peut prouver ce dont on est capable.

2. ÉTABLISSEMENT DES CONTRAINTES

Il est clair que les responsables du Projet de Société aimeraient que l'on commence par élaborer certains produits livrables, notamment un plan d'action à court terme destiné à mieux sensibiliser le public au Projet de Société, et un ensemble d'outils permettant de progresser vers la durabilité. Mais certains pensent qu'une approche stratégique serait plus appropriée pour faire connaître aux Canadiens la conception du Projet de Société et de préciser le concept de développement durable qu'ils connaissent déjà. En fait, il faut que toutes les pièces du puzzle s'assemblent, dans un certain ordre, et que les citoyens soient témoins de ce processus. Nous proposons que le lancement officiel du Projet de Société soit un événement largement publicisé, lié à la présentation de la mission commune à tous les Canadiens. Toutefois, il convient d'être prudent; en effet, avant de mettre en oeuvre quelque stratégie de communication que ce soit, il faut que les objectifs stratégiques du Projet de Société soient d'une clarté limpide¹⁰, qu'il définisse ce qui le distingue des tables rondes multipartites du Canada¹¹, et que les deux sujets les plus importants dont il traite, à savoir la mission nationale proposée et la désignation du concept, bénéficient du soutien inconditionnel de tous les principaux secteurs participant au Projet de Société.

Il est également important que les responsables du Projet de Société clarifient un peu mieux les processus opérationnels internes et externes qu'ils utilisent, et recherchent un consensus à cet égard; pour pouvoir atteindre les objectifs définis par le Projet de Société, les participants doivent demeurer «acquis à sa cause». En outre, il est important que ces participants continuent de faire le point de tout ce qui se fait déjà au Canada en matière de développement durable. Il est primordial de savoir ce que font les autres intervenants ou ce qu'ils planifient actuellement en vue de mieux sensibiliser le public au développement durable, afin de pouvoir évaluer de quelle façon la stratégie de communication peut ajouter de la valeur au Projet de Société. Ces renseignements permettront également d'éviter tout dédoublement des efforts mis en oeuvre, en particulier lorsque les ressources sont primordiales. Pour mettre encore plus l'accent sur ce point, et même si l'on dit du Projet de Société qu'il doit prendre en compte les nombreuses activités axées sur la durabilité qui sont organisées partout au Canada, il est d'ores et déjà clair que nombre des idées et activités conçues dans le cadre de ce Projet de Société sont actuellement élaborées ou mises en oeuvre par d'autres.

¹⁰ Actuellement, on considère que ce n'est pas le cas; c'est ce dont il a été question lors d'une téléconférence entre les représentants d'organismes non gouvernementaux qui font partie de l'Assemblée des Intervenants nationaux. Ces derniers ont posé la question suivante : «Ce projet de société est-il voué à devenir le document de référence des tables rondes pour ce qui est de l'instauration de partenariats, la réalisation de recherches et d'évaluations, les conseils donnés aux gouvernements et les initiatives de plus en plus concrètes? Ou représente-t-il une fin en soi, qui permet d'élaborer une stratégie (un processus) grâce à laquelle tous les acteurs pourront participer le plus efficacement possible au développement durable?» Téléconférence, 14 octobre 1993.

¹¹ Qui existent au niveau national, provincial, territorial et municipal, et qui expliquent le développement durable à la population canadienne, au secteur privé ainsi qu'aux gouvernements et administrations.

3. ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE

Une stratégie de communication doit comprendre une étape préliminaire logique (le lancement), une étape intermédiaire (une série de produits livrables qui se renforcent mutuellement) et une étape finale (résultats définis, qui indiquent si la stratégie a fonctionné ou pas). Voici les éléments de la stratégie de communication proposée dans le cadre du Projet de Société :

3.1 Mission nationale en matière de développement durable

***Recommandation :** Il faut faire connaître la mission nationale en matière de développement durable, qui est commune à tous les secteurs de la société canadienne, de manière à indiquer clairement au public canadien l'importance que le Canada, en tant que membre des Nations Unies, accorde au développement durable. À cet égard, certains recommandent que l'Assemblée des Intervenants nationaux cherche en tout premier lieu :*

- à définir une mission de développement national acceptée par tous les premiers ministres.

Cet élément est considéré comme le plus important de la stratégie de communication relative au Projet de Société, étant donné qu'il s'agit ici de faire part aux Canadiens de l'engagement qu'a pris leur pays d'être un des chefs de file du développement durable.

Au cours des consultations réalisées dans le cadre du Plan vert, un grand nombre de participants se sont dits favorables au fait que le Premier ministre accompagne le lancement du Plan d'un énoncé de mission, qui informerait les Canadiens sur les tâches qui leur incombent et les motiverait à accomplir ces tâches. Il y a plus de 30 ans, c'est précisément ce que le Président Kennedy a fait lorsqu'il a déclaré que l'Amérique avait pour mission d'être le premier pays à envoyer des hommes sur la Lune. La nation tout entière a accepté cette mission, considérée alors comme un vrai défi. Personne n'était convaincu que c'était possible, mais tout le monde était prêt à essayer d'y croire. Comme nous le savons, cette mission a été menée à terme. Au cours de ce processus, Kennedy est effectivement parvenu à responsabiliser des millions d'Américains.

De la même façon, pour attirer l'attention des Canadiens sur le défi que représente la restauration de l'intégrité des écosystèmes terrestres, il faudrait faire de ce défi une mission nationale qui concerne tous les citoyens. Ce serait le meilleur moyen de sensibiliser des millions de Canadiens aux actions qui doivent être entreprises.

Mais que supposerait la création d'une mission nationale en matière de durabilité? Il faudrait exprimer de manière convaincante l'engagement que doivent prendre les Canadiens pour axer la philosophie de leur pays sur le fait que le bien-être des citoyens peut être assuré si la bonne santé de l'économie s'accompagne d'une écologie en bonne santé.

On ne considère pas que la mission nationale en matière de développement durable accorde une importance démesurée aux objectifs visés. C'est la Commission Brundtland qui a le plus clairement averti les nations qu'elles devaient reconsidérer l'évaluation qu'elles font de leur sécurité, en intégrant à cette évaluation le maintien de la sécurité écologique. Le

Canada a déjà choisi de réorienter certaines de ses dépenses militaires en tenant compte de cet élément; le gouvernement nouvellement élu a d'ailleurs fait du développement durable un objectif prioritaire.

Bien que l'on parle du développement durable, sous une forme ou une autre, depuis 75 ans (de la Commission de la conservation du Canada en 1915¹² au Sommet de la Terre en 1992), le fait est que la plupart des écosystèmes de notre planète sont en bien moins bon état aujourd'hui qu'ils ne l'étaient en 1915. Les débats à ce sujet sont plutôt vains et les véritables interventions, plutôt rares. Si la plupart des Canadiens ont reconnu l'importance du Sommet de la Terre, ils ont également le sentiment que ce sommet n'a pas connu un franc succès. Ainsi, ni le Sommet, ni les déclarations qui y ont été faites, ni même le programme Action 21 n'intéressent vraiment les Canadiens aujourd'hui.¹³ Pour de nombreuses personnes, il s'agit encore de rhétorique, tout simplement. Et, à vrai dire, le Plan vert du Canada connaît le même sort à l'heure actuelle.

Il est évident que l'expression répétée de certaines bonnes intentions ne peut qu'alimenter le cynisme du public, qui se fait de plus en plus marquant. Les gouvernements et tous les secteurs de la société doivent réellement commencer à offrir du concret. L'engagement de tous les premiers ministres dans une mission nationale en matière de développement durable constitue une première étape constructive. Dans le cadre d'une telle mission nationale, tous les citoyens Canadiens doivent agir, ce qui signifie que l'on sollicite leur engagement, leur coopération et leur participation.

Le Projet de Société en lui-même ne constitue pas la mission. Il s'agit plutôt du moyen le plus approprié pour mobiliser les Canadiens et leur demander de participer à l'accomplissement de cette mission nationale. Certains pensent que c'est grâce à ce Projet de Société que l'on prouvera aux Canadiens et au reste du monde l'engagement qu'a pris notre pays de progresser vers un développement durable. En outre, c'est en énonçant publiquement cette mission que nous parviendrons le mieux à lancer le Projet de Société.

3.2 Désignation du concept

Recommandation : *Créer une expression ou concept accrocheur qui désigne les initiatives entreprises partout au Canada en vue d'accomplir la mission nationale, qui fasse la promotion des ces initiatives et qui établisse un lien entre elles.*

Le deuxième élément clé de la stratégie qui consiste à faire connaître aux Canadiens la mission nationale en matière de développement durable vise à faire approuver par tous les premiers ministres un concept approprié dont la désignation illustrerait la mission nationale (par exemple : *Les Canadiens en route vers un avenir durable; Les Canadiens planifient l'avenir de sept générations; Projet de Société - Planifier un avenir durable; Le Projet de Société; etc.*). Cette approbation de la désignation du concept est considérée comme

¹² Les membres de cette Commission ont parlé du besoin de respecter les cycles naturels. À leur avis, «chaque génération a le droit de bénéficier de l'intérêt sur le capital naturel, mais le principal doit demeurer intouché. Cité dans «Vers notre avenir à tous - Un rapport sur le développement durable et ses conséquences pour le Canada», 1989.

¹³ The Environmental Monitor, juin 1993. Rapport spécial sur l'attitude des Canadiens à l'égard du développement durable.

primordiale pour que le Projet de Société puisse «rallier tout le monde», et stimuler l'imagination des Canadiens.

Dans la Rétrospective annuelle 1992-1993, les membres de la Table ronde nationale ont exprimé leur vision du Projet de Société : «*On peut l'expliquer en pensant à la réunion des Canadiens qui cherchent à transformer le Canada en une société caractérisée par un développement durable.*»

Quoi de plus stimulant et de plus intéressant que la philosophie qui sous-tend le Projet de Société? Pouvons-nous concrétiser cette philosophie? Pourrions-nous y parvenir assez bien pour qu'elle puisse s'appliquer à d'autres pays? Il s'agit d'un défi de taille, mais qu'il nous faudra peut-être relever.

Recommandation : *Faire connaître au public canadien l'essence et l'objet du Projet de Société, tout en lançant la mission nationale proposée et en utilisant le concept créé pour la circonstance; expliquer ce qui fait l'unicité et l'importance pour le Canada de cet accomplissement «postérieur au Sommet de Rio», et ce que le Projet de Société exige de chacun de nous.*

3.3 Association du Projet de Société à d'autres projets

Recommandation : *Appliquer un ensemble de critères, en utilisant l'expression ou le concept accrocheur retenu pour inscrire d'autres programmes et activités intéressants dans le cadre de la mission nationale (on pourrait qualifier ces activités comme suit : Une autre activité dans le cadre de la planification par les Canadiens d'un avenir durable).*

Même s'il ne semble pas que les responsables du Projet de Société se soient engagés à mettre en pratique toutes les initiatives proposées, mais plutôt qu'ils cherchent à les mettre en oeuvre en collaboration avec d'autres intervenants qui disposent de certaines ressources, il est *clair* qu'ils ont un rôle clé à jouer en vue d'expliquer aux Canadiens avec quel degré de réussite nous progressons vers le développement durable, et en vue de partager nos succès avec eux. Selon certains, il serait plus efficace de travailler avec plusieurs partenaires désireux de collaborer avec une société de marketing ou de communication reconnue afin de déterminer comment véhiculer l'information et comment prendre certaines mesures.

Par exemple, les responsables du Projet de Société pourraient s'inspirer du travail accompli par les tables rondes au Canada¹⁴ (prises globalement), qui pourrait alors être immédiatement associé à la mission établie dans le cadre du Projet de Société. Pour illustrer leur action, ils ont établi la nécessité de créer un important programme de sensibilisation du public destiné à aider les Canadiens à imaginer de quoi une société durable peut avoir l'air, et à modifier leur attitude, leurs valeurs et leurs comportements. Ce type de programme est bien ancré dans les esprits à l'heure actuelle, grâce à l'initiative composite mise en place par les responsables de la Table ronde nationale et de ParticipACTION, qu'on a temporairement appelée «VITALITÉ». Au cours des derniers mois, l'initiative «VITALITÉ» a reçu

¹⁴ Principes et objectifs du développement durable, publications, ensembles d'outils, prises de décisions par consensus, production de rapports sur le développement durable, etc.

l'appui sérieux de plusieurs gouvernements, ainsi que des entreprises et organisations du secteur privé. Ce programme correspond également au programme de marketing social dont la mise en oeuvre était prévue dans le Plan d'action libéral pour le Canada.¹⁵ Malheureusement, même ce programme doit être mis en oeuvre dans un cadre plus large. C'est l'une des pièces du puzzle global, ou de la toile de fond que nous évoquons plus haut, et à laquelle chacun de nous apporte sa touche. Même s'il s'agit d'une pièce de taille, elle aurait intérêt à se trouver dans un cadre plus large.

Étant donné que l'initiative «VITALITÉ» nécessite elle aussi un lancement stratégique, il semble donc logique qu'on la présente comme l'une des premières initiatives importantes associées au Projet de Société. Pour être plus précis, la «VITALITÉ» n'est pas une initiative élaborée par les responsables du Projet de Société, et ne fait donc pas partie intégrante de celui-ci; néanmoins, on l'associe à la désignation du concept et à la mission nationale établies dans le cadre du Projet de Société. Cette approche de marketing est avantageuse à la fois pour le Projet de Société et pour les responsables de l'initiative. Elle permet d'établir des liens entre les initiatives prises au Canada en matière de durabilité, ce qui donne plus de cohérence et d'impact à ces initiatives.

Les Canadiens ont l'impression que les différents intervenants s'efforcent d'accomplir la mission nationale de manière organisée et dans un esprit de collaboration, et non pas chacun de leur côté, sans aucun esprit de cohésion.

Pour que cette association d'initiatives fonctionne, certains pensent que le programme de développement durable devrait satisfaire à certains critères pour pouvoir être lié au Projet de Société. L'instauration éventuelle de ces critères ne permettrait cependant pas d'approuver l'activité ou le programme concerné, mais servirait plutôt à déterminer quels projets relatifs à la durabilité vont dans le sens de la mission nationale. Les critères préliminaires suivants sont suggérés :

- i) L'activité concernée présente une ou plusieurs caractéristiques de durabilité (définies séparément, notamment dans les principes de durabilité du rapport du mois de juin relatif au Projet de Société, les objectifs de la Table ronde en matière de développement durable, etc.);
- ii) Les autres intervenants considèrent que le programme concerné (il ne s'agit pas du Projet de Société) est exemplaire par nature; cela signifie que les parties intéressées autres que le proposant ou le concepteur original attribuent une grande valeur à ce programme;
- iii) Le programme concerné est déjà opérationnel; cela signifie qu'il dispose des ressources humaines et financières nécessaires pour atteindre les objectifs établis;
- iv) Le programme comprend un élément d'évaluation annuelle qui permet de vérifier son efficacité;
- v) Le principal gestionnaire du programme souhaite présenter chaque année un rapport concis aux responsables du Projet de Société, sur les étapes décrites au point 4.

¹⁵ Appelé «Action 21» dans le document *Pour la création d'emplois - Pour la relance économique*.

3.4 Outils de communication

Recommandation : *Élaborer des outils de communication : i) un prospectus qui décrit le Projet de Société dans ses grandes lignes, et ii) un article de journal ou de bulletin de nouvelles qui relate ce que font les Canadiens pour participer à la mission nationale.*

Par l'intermédiaire des médias appropriés, informer le public canadien des diverses activités qui se déroulent à l'échelle du pays et permettent de progresser vers un développement durable.

C'est au cours de la deuxième réunion de l'Assemblée des intervenants nationaux qu'on a déterminé la nécessité de créer le prospectus¹⁶, lequel sera présenté à l'occasion de la troisième réunion. En principe, ce prospectus est élaboré une fois que toutes les décisions d'ordre stratégique ou relatives au processus ont été prises par les participants à ce processus. Il constitue une invitation aux personnes désireuses d'investir dans ce qui leur est proposé. À cet égard, il constitue un élément crucial de la stratégie de communication relative au Projet de Société, puisqu'il doit permettre de fixer les principaux revenus d'exploitation du projet. Pour cette raison, le prospectus doit exprimer clairement l'objectif visé, être très convaincant et expliquer ce qui fait le caractère unique du Projet de Société.

L'article de journal ou de bulletin de nouvelles permettrait de décrire les actions entreprises dans le cadre du Projet de Société, ainsi que les participants à ce projet et les activités liées à la mission nationale. Le groupe de travail considère qu'un article de journal est plus utile qu'un bulletin de nouvelles, puisque les articles y sont présentés sous une forme facile à reproduire. Ils envisagent également le recours à un journal électronique, grâce auquel les articles seraient accessibles en permanence et pourraient être téléchargés à mesure que les utilisateurs souhaitent les reproduire.

3.5 Politique de communication relative à certaines actions spéciales entreprises dans le cadre du Projet de Société

Recommandation : *Élaborer un plan de communication autour de certaines interventions spécifiques du Projet de Société.*

Il faudra élaborer un plan de communication pour les initiatives spéciales propres au Projet de Société, notamment pour le lancement de la mission nationale et du Projet de Société lui-même, et pour les stratégies connexes à ce projet.

3.6 Base de données informatisée - Outils de la durabilité

Recommandation : *Créer une base de données informatisée relative aux outils de la durabilité, qui soit accessible au public de façon conviviale et comprenne des études de cas, des documents de référence en matière de planification et de processus, des documents vidéo, les noms de personnes-ressources, de conférenciers, d'animateurs, entre autres; ces données seront utiles aux responsables des plans de développement durable et des actions entreprises au niveau des régions, des secteurs, des collectivités, etc.*

¹⁶ A. Campeau, Assemblée des Intervenants nationaux, 4 juin 1993.

Tout comme l'inventaire des actions entreprises au Canada pour que le pays progresse vers le développement durable, cette base de données est importante, parce qu'elle permettra de réunir les outils de la durabilité, créés chaque jour en plus grand nombre. Là encore, il est souhaitable que celui qui s'associe à ces organisations dans le cadre du Projet de Société soit le mieux placé pour réunir ces outils dans une base de données accessible au public; en effet, dans un proche avenir, le public pourra obtenir directement les renseignements dont il a besoin. Néanmoins, il est tout aussi important d'accorder une attention particulière à la disponibilité des outils. Afin de réduire au minimum les problèmes auxquels font face les organisations à l'heure actuelle lorsqu'elles demandent qu'on leur fournisse des outils éducatifs, on pourrait créer un bureau d'information centralisé qui serait chargé de la question des outils du développement durable. Un tel bureau pourrait répondre aux demandes de manière plus systématique, et assurer le suivi de ces demandes, de manière à faire savoir aux créateurs des outils concernés quand ils devront envisager de les reproduire. On pourrait en outre créer un répertoire de tous les meilleurs outils disponibles, établi en fonction de la demande populaire. Qui devrait créer le bureau d'information? Nous ne pouvons répondre à cette question; nous ne pouvons que la soumettre à l'Assemblée des Intervenants, et espérer une réponse.

3.7 Base de données informatisée - Évaluation des progrès enregistrés par le Canada

***Recommandation :** Élaborer une base de données détaillée, précise et accessible qui permette de contrôler ou d'évaluer les engagements qu'a pris le Canada au Sommet de la Terre, ainsi que la réalisation de son propre plan de développement durable.*

On a déjà intégré cette base de données au Projet de Société; toutefois, on doit obtenir les réponses aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure la population a-t-elle accès à la base de données?
- Pourra-t-on utiliser facilement cette base de données pour avoir accès à une information précise?
- De quelle manière l'information est-elle entrée afin d'être par la suite consultée de plusieurs façons?
- Dans quelle mesure la base de données renseignera-t-elle la population canadienne sur les progrès que fait le Canada face à ses engagements du Sommet de la Terre, à Action 21, et au contrôle de son propre plan de développement durable?
- Dans quel pourcentage les organismes visés ont-ils répondu au questionnaire d'information? Ont-ils répondu adéquatement?

Bien que l'établissement de cette base de données constitue un défi considérable, elle demeure néanmoins essentielle à la réalisation des différents objectifs établis dans le cadre du Projet de Société ou d'autres projets. Cependant, si la base de données n'est pas suffisamment accessible à tous, de quelque manière que ce soit, il est inutile d'y consacrer du temps et des ressources. Ce projet considérable nécessitera des mises à jour régulières

et, à cet égard, il faudra compter sur une demande constante de la part des utilisateurs pour justifier les dépenses consacrées à la mise à jour de la base de données. En outre, une base de données bien conçue devrait normalement être accessible par l'entremise d'un organisme de service informatique et des personnes habilitées à l'utiliser. Il s'agit du meilleur moyen pour s'assurer de l'élaboration et de la mise à jour d'une base de données fiable, dont la viabilité est assurée par ses utilisateurs.

4. PROCHAINES ÉTAPES

Les prochaines étapes désignent des mesures à court terme (CT), qui seront réalisées au cours des six prochains mois; les mesures à moyen terme (MT), sur une période de neuf à douze mois, ou des mesures à long terme (LT), c'est-à-dire sur plusieurs années.

4.1 Financement de base du Groupe de travail sur la communication (CT)

Les étapes suivantes sont tributaires de la disponibilité du financement de base (voir le point 5 : Budget de fonctionnement) accordé à un petit Groupe de travail sur la communication, responsable de leur réalisation.

4.2 Finalisation du prospectus (CT)

Lorsque l'orientation stratégique, le projet de plan de travail et le budget du Projet de Société auront reçu l'approbation de l'Assemblée des Intervenants nationaux, on pourra finaliser le prospectus et le distribuer aux éventuels partenaires et bailleurs de fonds.

4.3 Finalisation de la stratégie de communication

On complétera la stratégie de communication relative au Projet de Société en fonction des décisions de l'Assemblée des Intervenants nationaux et après avoir réglé les problèmes relatifs à la prise de position.

4.4 Approbation de la mission nationale et désignation du concept (CT)

L'Assemblée des Intervenants nationaux doit approuver les recommandations en consultant, en premier lieu, les ministres de l'environnement dans le cadre de la réunion du mois de décembre et leur demander de rédiger une lettre à l'intention des premiers ministres, afin que ceux-ci envisagent la possibilité d'inclure le sujet de la mission nationale aux discussions de leur prochaine rencontre.

4.5 Identifier et déterminer les partenaires chargés d'élaborer et d'assurer l'exécution de la stratégie de communication relative au Projet de Société (CT)

Il s'agit d'identifier les partenaires possibles dans le domaine des communications, de les inviter à participer à la mission nationale et à assurer la diffusion et l'explication du Projet de Société. Autrement dit, plutôt que de devoir trouver les ressources financières nécessaires pour appuyer sa stratégie de communication (ce qui constituerait un montant considérable, compte tenu du projet proposé), le Projet de Société chercherait à s'assurer la participation des organismes qui oeuvrent dans le domaine des communications et qui entretiennent déjà des rapports avec les participants du secteur privé et du gouvernement, afin d'élaborer et de faire diffuser la stratégie commune de communication relative au Projet de Société. À cette étape, il serait aussi important d'évaluer dans quelle mesure la mission conjointe pourra profiter aux autres principaux programmes de communication avec le public, qui assurent la promotion de la durabilité (par exemple, les messages sur la santé, sur l'environnement et le développement).

4.6 Élaboration du lancement public de la mission et du Projet de Société (MT)

Il s'agit d'un événement d'envergure qui comporte : i) l'annonce de la mission nationale par les premiers ministres; ii) la diffusion du concept du Projet de Société dans la population canadienne; iii) le lancement du programme d'association du Projet de Société; iv) le lancement des premières stratégies d'action du Projet.

4.7 Élaboration des outils de communication à l'intention du public (MT, LT)

Il s'agit de journaux, de bases de données sur la durabilité, d'ensembles d'outils, etc.

4.8 Élaboration de moyens de communication spécifiques (MT, LT)

Il s'agit de moyens de communication nécessaires au lancement et au soutien des engagements spécifiques du Projet de Société.

5. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

On estime que l'exécution des étapes décrites précédemment nécessite un budget de base de **100 000 \$** afin d'assumer les honoraires et les frais directs engagés auprès d'une ou de plusieurs personnes embauchées dix jours par mois, pendant douze mois, et dont la responsabilité consiste à coordonner les activités mentionnées précédemment et à présenter un rapport de la situation aux responsables concernés.

REMERCIEMENTS

Chuck Hopkins, Leone Pippard et Miriam Wyman ont collaboré à la préparation de la présente stratégie. Leone Pippard en est le principal auteur et Miriam Wyman l'a assisté. Nous remercions aussi nos collègues du groupe de travail pour les commentaires qu'ils ont formulés sur la stratégie préliminaire, ainsi que Carla Doucet, Kelly Hawke Baxter et Cameron Smith pour leur aide dans la préparation de l'édition finale.

PARTIE III

VERS UNE STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Projet de plan de travail et de budget pour 1994

Document de discussion

TABLE DE MATIÈRES

Remerciements	25
1. Objectifs	27
2. Objectifs de la stratégie national	27
3. Déterminer les étapes	27
4. Activités, plans de travail et budgets proposés	28
4.1 Sensibiliser la population; faire de la durabilité un objectif national	28
4.2 Dresser un tableau de la situation actuelle et constituer des partenariats stratégiques	28
4.3 Rédiger une première version de la Stratégie nationale de développement durable	29
4.4 Susciter le dialogue sur les questions relatives à la durabilité dans le cadre des groupes de discussion	30
4.5 Tirer profit des stratégies en place sur la durabilité et inciter l'élaboration de nouvelles stratégies	31
4.6 Échange d'information et établissement de réseaux	33

REMERCIEMENTS

Le présent document a été élaboré grâce au travail du Comité de la vision et du processus, et du Comité d'élaboration du processus du Projet de Société. Il a fait l'objet de discussions dans le cadre des rencontres du groupe d'étude et d'autres réunions. Les membres du Comité d'élaboration du processus (John Dillon, George Kowalski, Peter Padbury, Barry Sadler, Sandy Scott, Susan Tanner) ont approuvé la version précédente du présent document, mais, en raison des échéances serrées, la présente version n'a pu faire l'objet d'une évaluation.

1. OBJECTIFS

Objectifs du Projet de Société d'ici décembre 1995 :

- i) Établir un consensus quant au contenu de la Stratégie nationale de développement durable (notamment les politiques économiques, sociales, environnementales et étrangères nécessaires pour assurer la transition vers la durabilité).
- ii) Déterminer, inciter, encourager et promouvoir les initiatives qui permettent l'élaboration d'une stratégie nationale et la transition vers la durabilité.

2. OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE NATIONALE

Le Projet de Société vise à créer une Stratégie nationale de développement durable qui pourra :

- i) tenir compte du partenariat entre le secteur des affaires, les syndicats, les collectivités, les ONG, les jeunes, les éducateurs, les groupes de femmes, les consommateurs, les institutions financières, les médias et les gouvernements. Chaque groupe doit jouer un rôle important;
- ii) déterminer les stratégies économiques et environnementales qui permettront de créer des comportements axés sur la durabilité chez l'ensemble des Canadiens;
- iii) établir un consensus entre les partenaires quant aux politiques de transition vers la durabilité;
- iv) décrire les actions et les engagements que chaque partenaire prévoit accomplir afin de promouvoir la transition vers la durabilité;
- v) encourager la sensibilisation et la participation du public aux politiques et aux stratégies de transition à long terme vers la durabilité, soit sur une période de vingt ans;
- vi) décrire les moyens dont disposent les partenaires pour évaluer la transition vers la durabilité.

3. DÉTERMINER LES ÉTAPES

On propose que le Projet de Société intègre les activités suivantes dans le cadre des étapes de l'élaboration d'une Stratégie nationale de développement durable. Ces activités à caractère incitatif visent à créer un consensus global sur les politiques que le gouvernement doit mettre en place pour que tous les intervenants concernés puissent assurer la transition vers la durabilité.

- i) Préparer une campagne de sensibilisation de la population : faire de la durabilité un objectif national;
- ii) dresser un tableau de la situation actuelle et constituer des partenariats stratégiques;

- iii) rédiger une première version de la Stratégie nationale de développement durable afin de tirer avantage du niveau de consensus actuel et de faire évoluer le dialogue;
- iv) susciter le dialogue sur les questions relatives à la durabilité dans le cadre de groupes de discussion;
- v) mettre en oeuvre des stratégies visant la durabilité dans des secteurs et des collectivités (et si nécessaire, promouvoir de nouvelles stratégies), qui permettront de déterminer et d'évaluer les politiques économiques, sociales et étrangères nécessaires à la transition vers la durabilité;
- vi) inciter l'échange d'information et l'établissement de réseaux afin d'encourager une action efficace et de rechercher le consensus.

4. ACTIVITÉS, PLANS DE TRAVAIL ET BUDGETS PROPOSÉS

4.1 Sensibiliser la population; faire de la durabilité un objectif national

Le Groupe de travail sur la sensibilisation de la population, l'éducation et la communication a élaboré une proposition novatrice de stratégie préliminaire de communication dans le cadre du Projet de Société. Veuillez vous reporter à la partie II pour obtenir de plus amples détails.

La stratégie de communication vise à mettre l'accent sur les défis qui s'adressent aux Canadiens; elle incite les intervenants à agir; elle permet d'obtenir des renseignements et des outils en vue d'adopter les mesures adéquates; elle leur permet d'établir des mécanismes de soutien afin d'atteindre l'objectif de la durabilité dans une optique nationale.

4.2 Dresser un tableau de la situation actuelle et constituer des partenariats stratégiques

Objectif :

Déterminer les activités en cours qui visent à promouvoir la durabilité au Canada; évaluer les possibilités d'établir des partenariats stratégiques et inviter les groupes d'intérêt à participer ou à jouer un rôle précis dans le cadre de la création d'une Stratégie nationale de développement durable.

Justification :

On déploie beaucoup d'efforts actuellement au Canada et il n'est pas nécessaire de les doubler. En effet, dans le cadre du Projet de Société, on doit faire en sorte d'établir des partenariats stratégiques et de s'appuyer sur le travail accompli. Par exemple, on doit inviter les promoteurs qui appliquent déjà des stratégies visant la durabilité, à partager leur expérience et à considérer les possibilités d'utiliser le Projet de Société afin d'améliorer leurs

objectifs, particulièrement en ce qui a trait aux obstacles et aux entraves que l'on ne peut résoudre que grâce à un vaste consensus national. En outre, le projet doit permettre d'établir des rapports de collaboration avec les responsables de l'exécution de processus relatifs aux questions touchant la durabilité comme la biodiversité, les changements climatiques, etc.

Approche :

1. Convoquer un groupe de travail formé d'intervenants et d'autres spécialistes des domaines relatifs à la durabilité au Canada et à l'étranger, qui doit :
2. élaborer une stratégie de schématisation de la situation actuelle au Canada et à l'étranger (en se fondant sur l'IISD et sur d'autres bases de données);
3. déterminer et schématiser les activités;
4. évaluer la recherche et déterminer les pays, les secteurs, les collectivités et les organismes qui peuvent contribuer au processus en raison de leur expérience.

Durée :

Du 1^{er} janvier au 31 mars 1994.

Budget estimatif pour 1994 :

trois réunions du comité* (déplacement et hébergement).....	6 000 \$
Coordonnateur de l'information.....	10 000 \$
Communications.....	5 000 \$
Déplacements.....	5 000 \$
Total.....	26 000 \$

*comprend l'indemnité quotidienne des ONG

4.3 Rédiger une première version de la Stratégie nationale de développement durable :

Objectif :

Se documenter sur les secteurs pour lesquels il existe déjà beaucoup d'information et (ou) rechercher un consensus sur les éléments spécifiques d'une Stratégie nationale de développement durable (SNDD).

Justification :

Le cadre d'élaboration actuel n'est que partiel. La prochaine étape de son élaboration consiste à détailler les divers aspects et composantes de la SNDD. On peut rédiger cette description assez rapidement à partir des renseignements tirés des stratégies locales et provinciales sur la durabilité et de l'expérience des autres pays. Durant les trois premiers mois de l'étape suivante, on prévoit approfondir les questions relatives à la vision, au

contexte, aux objectifs, aux principes et à l'approche stratégique. La première version de la Stratégie nationale de développement durable servira de document de base dans le cadre des activités décrites ci-dessous et on y intégrera régulièrement de nouvelles données. À ces modifications, s'ajouteront les résultats des recherches sur la durabilité et les données provenant des différents secteurs, des collectivités et des organismes qui ont mis sur pied leurs propres plans et stratégies.

Approche :

1. Procéder à des recherches et à la rédaction d'une nouvelle version de la stratégie.
2. Organiser des ateliers d'évaluation et de discussion sur le projet de stratégie.
3. Réviser, modifier, imprimer et distribuer le projet de stratégie.

Durée :

Du 31 mars au 30 juin 1994

Budget estimatif pour 1994 :

4 réunions du groupe d'étude* (déplacement et hébergement)	12 000 \$
Recherche et rédaction*	30 000 \$
2 ateliers * (@ 10 000 \$ chacun).....	20 000 \$
Édition	5 000 \$
Impression.....	5 000 \$
Distribution	3 000 \$
Total	75 000 \$

* comprend l'indemnité quotidienne des ONG

4.4 Susciter le dialogue sur les questions relatives à la durabilité dans le cadre des groupes de discussion

Objectif :

Identifier les principaux problèmes qui freinent la transition vers la durabilité et entamer une discussion entre les différents secteurs, afin d'atteindre un consensus sur les politiques et les stratégies nécessaires à la transition vers la durabilité.

Justification :

Lorsque cela est possible, le Projet de Société doit faire appel aux institutions ou aux processus en place pour susciter le dialogue sur les obstacles à la transition vers la durabilité. (Par exemple, le Projet de Société a déjà permis d'entamer le dialogue au sein de notre groupe de travail, sur les chevauchements de compétences et le double emploi de la réglementation.) Étant donné que le dialogue doit être interactif, on doit d'abord mettre

l'accent sur un petit nombre (quatre à six) de problèmes qu'on peut espérer résoudre à court terme. On doit choisir les différents problèmes selon les caractéristiques suivantes :

- facteur essentiel dans le cadre de la transition vers la durabilité;
- priorité de la question à l'échelle nationale et internationale;
- existence d'un organisme de recherche qui est en mesure d'évaluer les options et les stratégies;
- probabilité raisonnable d'atteindre un certain consensus à court terme;
- existence de partenariats et de collaboration entre les intervenants sur la question.

Le processus peut comprendre les étapes suivantes :

1. Établissement d'un comité de direction formé de représentants des différents secteurs.
2. Organisation d'une réunion des intervenants et des participants dans le cadre des stratégies actuelles sur la durabilité, ainsi que des autres groupes d'intérêt afin d'identifier les principaux obstacles à la transition vers la durabilité, à l'aide des critères décrits ci-dessus.
3. Publication de ce plan de recherche et invitation à l'établissement de partenariats.
4. Mise sur pied, par le comité de direction, de groupes de travail qui traiteront d'abord quatre à six questions. On peut inviter les organismes spécialisés à jouer un rôle de premier plan dans chaque dossier et à financer un groupe d'étude.
5. Préparation, par le groupe d'étude, d'un document d'information, qui décrit les problèmes et les solutions et stratégies visant à les résoudre.
6. Diffusion de ces documents à grande échelle, particulièrement aux différents secteurs, aux collectivités et aux organismes qui appliquent ou qui prévoient appliquer des stratégies sur la durabilité.

Budget estimatif pour 1994 :

75 000 \$ - 180 000 \$ par année

4.5 Tirer profit des stratégies en place sur la durabilité et inciter l'élaboration de nouvelles stratégies

Objectif :

Inciter un petit nombre de secteurs, de collectivités et d'organismes à élaborer des stratégies en vue d'évaluer les politiques gouvernementales nécessaires pour appliquer le principe de durabilité dans des secteurs et des collectivités spécifiques; rassembler les intervenants concernés afin d'évaluer l'utilité et la viabilité de la SNDD proposée; démontrer la pertinence des valeurs, des principes et des pratiques de la durabilité; susciter des comportements axés sur la durabilité.

Justification :

Il existe actuellement un nombre considérable de stratégies axées sur la conservation et la durabilité au Canada. On peut donc tirer profit de cette expérience acquise. En particulier, on peut se fonder sur les réussites et mieux comprendre les obstacles aux principes de la durabilité. En effet, les intervenants qui tentent actuellement de mettre en oeuvre les stratégies de durabilité constituent des personnes ressources uniques avec lesquelles on pourra discuter des politiques gouvernementales nécessaires en vue d'encourager la transition vers la durabilité.

L'élaboration d'une SNDD grâce à un processus pluridisciplinaire représente une occasion unique d'influer sur la politique gouvernementale, grâce à une approche intégrée plutôt que sectorielle. Nos préoccupations ne se limitent pas au simple mandat du ministère. Malheureusement, nos connaissances sont plutôt limitées quant à l'intégration des stratégies de développement économique, des politiques sociales et étrangères, ainsi que de la protection de l'environnement afin de promouvoir la durabilité. Il serait avantageux de mettre de l'avant un petit nombre de projets afin d'élaborer (ou de modifier) les stratégies destinées aux secteurs et aux collectivités afin qu'elles puissent tirer avantage de la SNDD. Ces projets doivent se fonder sur l'expérience acquise et sur une vision globale des liens qui existent entre les politiques gouvernementales, la stratégie économique du secteur privé et le principe de durabilité dans les différents secteurs et dans les collectivités. Ces projets pourront servir de base au dialogue et permettront d'évaluer les politiques proposées.

Il est probable que les secteurs des ressources renouvelables saisissent l'occasion que représente la SNDD. Toutefois, il est possible que les autres secteurs ne perçoivent pas cette occasion aussi clairement. Il serait utile d'encourager d'autres secteurs à préparer des plans visant la durabilité (par exemple, la sensibilisation, la publicité, l'emballage, les matériaux de construction, les fonds communs de placement, etc.), afin de s'assurer que la SNDD leur permettra d'effectuer la transition vers la durabilité. Si l'on parvient à faire de la durabilité un objectif national, on pourra ainsi augmenter le nombre de secteurs et d'organismes intéressés à cette question.

Approche :

On doit noter que le Projet de Société ne vise *pas* à préparer ou à financer ces stratégies axées sur la durabilité. Le rôle du Projet consiste à recruter quelques groupes stratégiques et de les aider à financer leur propre processus. Ces organismes pourront obtenir un document d'information sur les façons d'organiser ces processus et sur les outils qu'ils peuvent utiliser. Lorsque ces processus seront en place, les responsables du Projet assureront un service d'information et établiront des réseaux de communication entre les différents processus. Finalement, on pourra faire une mise en commun des résultats et les intégrer dans le cadre du dialogue sur les politiques, et on pourra discuter de la pertinence et de la viabilité des politiques élaborées dans le cadre du dialogue.

Budget estimatif pour 1994 :

0 à 150 000 \$

4.6 Échange d'information et établissement de réseaux

Objectif :

Promouvoir activement l'interaction entre les différents partenaires grâce à l'échange d'information.

Justification :

Le Projet de Société ne vise pas à établir un centre d'information. Toutefois, un grand nombre d'étapes du processus dépendent de l'efficacité des échanges d'information. On doit nommer un coordonnateur de l'information dont le rôle consiste à évaluer les besoins en information, le volume d'information et les réussites, et à encourager activement l'interaction grâce à l'échange d'information. Le coordonnateur peut aussi conserver une banque de données sur les partenaires, les activités, les rapports, les réussites, les instruments visant la durabilité, les spécialistes disponibles pour les réunions et les commanditaires, etc.

Budget estimatif pour 1994 :

70 000 \$

PARTIE IV

LES JEUNES AU SERVICE D'UN AVENIR DURABLE

Document établi par Jean Arnold, Cameron McLeod,
Shauna Sylvester et Zonny Woods pour le

**Groupe de travail sur la sensibilisation du public,
l'éducation et la communication**

le 11 novembre 1993

TABLE DE MATIÈRES

Sommaire	35
Mission	35
Concept	35
Buts	36
Le programme	36
Objectifs	36
Volets du programme	36
Structure	37
Suivi	38
Recommandations	39
Budget proposé	39
Appendice : renseignements généraux	40

SOMMAIRE

Nous proposons un programme innovateur conçu pour les jeunes et propre à assurer la transition du Canada vers le développement durable. Grâce au programme *Les jeunes au service d'un avenir durable*, les jeunes de 16 à 22 ans bénéficieront d'un apprentissage et d'une formation pratique exceptionnels.

Depuis la fondation du pays, jamais on n'a autant senti le besoin d'un programme de ce genre. Les jeunes Canadiens ont devant eux un avenir incertain : taux de chômage qui monte en flèche, universités moins accessibles, environnement de plus en plus menacé. Néanmoins, ce sont eux qui détiennent la clé de notre prospérité future.

Étant donné que l'avenir du Canada repose sur sa capacité de transformer ses institutions économiques et sociales en structures fondées sur le développement durable, le programme *Les jeunes au service d'un avenir durable* a pour objet de transmettre à la nouvelle génération les compétences, la vision et les valeurs dont elle aura besoin pour relever les défis du XXI^e siècle.

Quatre principes fondamentaux sous-tendent le programme proposé :

- Les jeunes ont besoin de travail;
- Ils ont besoin de se sentir valorisés;
- Ils ont besoin d'apporter leur contribution;
- Le développement du Canada passe par le développement des jeunes.

Dans le cadre de ce programme intensif de onze mois, les participants seront jumelés avec des jeunes d'autres collectivités pour réaliser des projets définis par des intervenants de ces mêmes collectivités. Ils auront des stages de travail et d'études dans deux localités canadiennes pendant dix mois (cinq mois chacune).

MISSION

Le programme contribuera à l'édification d'une société canadienne fondée sur le développement durable en offrant à la jeunesse une éducation pratique, les moyens d'acquérir des compétences et un soutien.

CONCEPT

Il s'agit d'un programme de services communautaires. Un réseau d'intervenants s'occupera de créer des partenariats multisectoriels entre des localités, des organismes provinciaux et fédéraux, le secteur privé (notamment des petites entreprises) et des organismes non gouvernementaux. Tous les volets du programme viseront à faire acquérir des connaissances et des compétences aux jeunes ainsi qu'à changer leur attitude à l'égard du développement durable et, par leur intermédiaire, l'attitude de leur collectivité.

BUTS

- i) Donner aux jeunes l'occasion d'apporter leur contribution à une société canadienne axée sur le développement durable;
- ii) Donner aux jeunes la formation pratique et l'éducation nécessaires pour qu'ils soient à même de jouer un rôle positif dans une société axée sur le développement durable;
- iii) Donner aux jeunes des possibilités d'avenir.

LE PROGRAMME

Objectifs

Le programme repose sur l'établissement de partenariats multisectoriels au sein d'une collectivité, condition préalable à la réalisation du développement durable. À toutes ses étapes, on collaborera avec différents groupes communautaires, organismes et secteurs.

Cette approche coopérative permettra à chaque type d'intervenant de comprendre les compétences pluridisciplinaires essentielles à un avenir axé sur le développement durable.

Une approche de parrainage et d'apprentissage sera mise au point pour :

- i) Faire mieux comprendre aux jeunes les questions de développement durable et accroître leur sens des responsabilités;
- ii) Veiller à ce que les activités d'apprentissage aident à sensibiliser les jeunes à l'environnement;
- iii) Préparer les jeunes au marché du travail en leur faisant acquérir des compétences polyvalentes.

Volets du programme

Chaque volet du programme visera à faire mieux comprendre aux jeunes les questions de développement durable et à accroître leur sens des responsabilités sociales. Parallèlement, le programme préparera les jeunes au marché du travail en leur faisant acquérir des compétences et une compréhension du développement durable qui seront plus tard mises à profit dans leur cheminement professionnel.

Voici les principaux volets du programme :

- i) «Service national» agréé permettant l'obtention de bons d'études collégiales;
- ii) Travail communautaire pour les jeunes qui ne se destinent pas aux études collégiales (formation technique, pratique);
- iii) Occasions de faire naître des projets et des petites entreprises;

- iv) Publications et manuels : informations scientifiques à jour, techniques de restauration et de protection de l'environnement, éducation en matière d'environnement, techniques des praticiens, gérance des ressources naturelles, etc.;
- v) Indicateurs de succès mesurables :
 - participation de la collectivité;
 - particularités des travaux de restauration;
 - gestion des déchets;
 - changements stratégiques.

Structure

Le programme, d'une durée de onze mois, s'adresse aux jeunes de 16 à 22 ans. Il permettra à des jeunes de toutes les régions du Canada d'acquérir, au sein des collectivités hôtes, des compétences et une expérience utiles pour le marché du travail.

Les participants seront choisis dans diverses localités canadiennes après examen de leur demande, en fonction de critères équitables fondés sur une juste représentation :

- âge
- secteur de la population canadienne (milieu urbain ou rural, catégorie de revenus, race, sexe)
- appartenance aux premières nations
- statut : étudiant ou non
- langue : français ou anglais

Le programme comporte plusieurs stades :

- i) **Stade préparatoire** : D'abord, chacun des participants aura à établir un plan de développement durable dans sa propre localité et solliciter l'apport de cette dernière à son projet. Avant de partir pour le stage d'initiation national, tous les participants d'une même province ou région se réuniront pour discuter du développement durable dans le contexte de cette province ou région et prendre part à un premier stage d'initiation.
- ii) **Initiation** : Les participants de toutes les régions du pays se rencontreront pour se familiariser avec le programme et la mission du Projet de Société. Le stage offrira aux jeunes une vue d'ensemble des principes du développement durable ainsi que des informations sur tous les aspects du programme.
- iii) **Projets communautaires** : Des équipes de dix participants accompagnés d'un coordonnateur de projet apprendront à connaître la culture et la diversité de deux localités canadiennes, où elles passeront dix mois (cinq dans chacune). Les localités seront choisies selon la région, les besoins et leur capacité de collaboration. L'existence d'une approche ou d'un réseau multisectoriel et la volonté, de la part des représentants de la localité, d'entreprendre un projet avec les responsables du programme seront aussi

d'importants facteurs. Dans la mesure du possible, on veillera à ce que le choix des localités reflète la grande diversité démographique du pays (p. ex. populations franco-phones et anglophones; milieux urbains et ruraux; Nord et Sud; Est et Ouest; régions côtières et intérieures).

- iv) **Jumelage** : Chaque équipe de dix jeunes sera jumelée avec une autre équipe de dix jeunes et un coordonnateur d'une localité donnée. Le groupe (vingt participants et deux coordonnateurs) travaillera à divers projets pour aider la localité à s'orienter vers le développement durable. Les participants établiront aussi un plan d'études qui prévoira des journées d'activités éducatives et des projets personnalisés.
- v) **Organisations communautaires** : Dans chaque localité, un réseau d'intervenants sera chargé des stages de travail et de la logistique du projet. Avant l'arrivée des jeunes et le choix des membres de l'équipe jumelle, les coordonnateurs rencontreront le groupe d'intervenants pour élaborer le plan général du projet, définir les stages de travail et s'occuper de l'hébergement. Cet apport des intervenants est essentielle pour que la localité adhère au programme.
- vi) **Aînés** : Étant donné que le parrainage et l'apprentissage sont des volets importants du programme, les équipes travailleront en étroite collaboration avec des associations du troisième âge, des aînés et des professionnels à la retraite.
- vii) **Bilans et départ** : À la fin du programme, les jeunes participeront pendant une semaine à des séances de bilan. À leur retour, ils parleront de leur expérience dans les écoles et les organisations de leur localité.

SUIVI

Dans l'optique de l'initiative pour la jeunesse du gouvernement libéral, il est essentiel de donner suite à cette proposition pour que les concepts exposés précédemment en viennent à faire partie intégrante de tout programme destiné aux jeunes. Le comité appliquera la stratégie suivante au cours du prochain mois :

1. Réunion du comité du Projet de Société responsable du programme *Les jeunes au service d'un avenir durable* avec les ministres libéraux et leur personnel. Au cours des trois prochaines semaines, nous travaillerons à organiser une réunion visant à recenser les secteurs de coopération entre notre programme et l'initiative pour la jeunesse du gouvernement.

Il importe que le gouvernement soit au courant des mesures prises dans le cadre du Projet de Société, qu'il comprenne l'utilité d'un programme pour les jeunes parrainé par un groupe d'intervenants canadiens et qu'il réalise que les principes du développement durable sont incorporés au programme.

2. Adhésions : Nous ferons valoir que la proposition a été acceptée par l'assemblée des intervenants, et les organismes qui participent au Projet de Société seront énumérés. De plus, nous solliciterons des lettres d'adhésion auprès d'autres organismes.

3. Documents d'information : Des documents d'information seront envoyés à tous les députés nouvellement élus dans le cadre d'une vaste entreprise de sensibilisation.
4. Exposés : Des exposés seront donnés aux nouveaux ministres et à leur personnel ainsi que dans les ministères chargés des programmes pour la jeunesse. Nous veillerons ainsi à ce que la proposition finale présentée à la réunion de décembre du Projet de Société soit le fruit d'un travail collectif entre les intervenants et les personnes qui seront chargées d'y donner suite.

En résumé, voici ce que fera le comité dans les prochaines semaines :

- Finaliser la proposition;
- Solliciter des adhésions;
- Préparer les exposés et les documents d'information;
- Sensibiliser les intéressés.

RECOMMANDATIONS

Il est recommandé que :

- i) des lettres d'adhésion officielles soient présentées au comité chargé du programme *Les jeunes au service d'un avenir durable*.
- ii) les nouveaux ministres et autres intéressés soient invités à la réunion de décembre du Projet de Société.

Budget proposé - phase d'élaboration

Employé contractuel (à temps plein, 1 mois @ 1250 \$/semaine)	5 000 \$
Communications (appels interurbains, fax, conférence téléphonique).....	500 \$
Comité directeur (1 réunion).....	6 000 \$
Dépliants (conception, production, distribution @ 5 \$/dépliant)	1 250 \$
Matériel et fournitures.....	250 \$
TOTAL	13 000 \$

APPENDICE : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le **développement durable** est le développement qui permet de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de satisfaire les leurs. C'est non seulement l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles de même que la protection et la gestion de l'environnement où se trouvent ces ressources (l'air, l'eau et le sol), mais aussi le perfectionnement des personnes qui gèrent ces ressources. La formation et l'éducation en matière de protection de l'environnement doivent par conséquent faire partie intégrante du processus de développement social et économique.

Pour assurer un maximum d'efficacité, il faut intégrer la protection de l'environnement dans le processus de développement non pas après coup, mais dès le stade de l'élaboration et tout au long du projet. En incorporant cette approche interdisciplinaire à l'étape de la planification, on réduit les effets négatifs que pourrait avoir un projet de développement. Les jeunes doivent être sensibilisés à l'importance de ce type d'approche et à la nécessité de comprendre l'interrelation de l'environnement, de la culture, de l'économie et du développement pour bâtir un avenir axé sur le développement durable. Ils auront à intégrer ces principes fondamentaux à leurs activités quotidiennes de même qu'aux décisions touchant des sphères plus vastes à mesure qu'ils verront leur influence s'accroître dans leur collectivité.

La proposition se fonde sur le postulat que les jeunes eux-mêmes vivent une période de changement et qu'ils hériteront des problèmes, de sorte qu'ils doivent jouer un rôle dès maintenant dans la recherche des solutions. Nous voulons susciter des changements dans les modes de vie et les attitudes. Pour cela, il faut une approche interdisciplinaire et l'exécution de programmes touchant à différents secteurs. Comme cette approche en est à ses débuts, il est utile que les jeunes conçoivent les méthodes à employer et formulent des solutions pour être en mesure d'affronter l'avenir.

PARTIE V

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Rapport d'étape

établi par John R. Dillon

11 novembre 1993

TABLE DE MATIÈRES

Genèse	41
Approche proposée pour l'étude de cas	41
Objet	41
Critères d'évaluation	42
Approche	42
Schéma préliminaire de l'étude de cas	42
Appendice : Les membres du groupe de travail et les participants de l'atelier	46

GENÈSE

Aux yeux de nombreux participants du Projet de Société, il importait de trouver un moyen de sortir de l'«impasse» touchant les compétences pour lancer le Canada sur la voie du développement durable. À leur réunion de juin 1993, les intervenants nationaux se sont entendus pour créer un groupe de travail composé de représentants non gouvernementaux qui serait chargé de l'avancement du dossier. Sans vouloir exclure les représentants gouvernementaux - dont l'apport et les conseils seront indispensables -, les intervenants ont jugé que les recommandations devaient émaner en définitive de l'extérieur du milieu gouvernemental.

Le groupe de travail a décidé de tenir un atelier regroupant des personnes éclairées du secteur public, du secteur privé, d'organisations environnementales et d'universités en vue d'explorer la question et d'élaborer des recommandations. Steven Kennett, de l'Institut canadien du droit des ressources de l'Université de Calgary, a préparé un document de base qui énonçait les principaux enjeux et les grandes options et devait servir à stimuler le débat durant l'atelier. Les participants ont convenu qu'il fallait établir les conséquences des chevauchements de compétences (au moyen d'une étude de cas visant un secteur industriel donné du Canada) et envisager les moyens de mettre à profit les travaux en cours au Conseil canadien des ministres de l'environnement.

On a proposé, avec l'accord de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP), une étude de cas qui permettra d'examiner d'importants exemples de chevauchements de compétences dans le secteur des hydrocarbures. Il s'agira aussi d'évaluer le coût et les répercussions sur la compétitivité de décisions trop tardives, de dispositions réglementaires divergentes et non uniformes, d'occasions d'investissement perdues, etc. Il serait bon, toutefois, que l'étude fasse aussi ressortir les efforts d'intégration fructueux de la part des instances et les moyens d'aller de l'avant. Normalement, les ministères intéressés prêteront certains de leurs spécialistes pour les besoins de l'analyse et l'industrie fournira des personnes-ressources et assumera les dépenses.

Les participants de l'atelier ont défini une série d'objectifs de même qu'un schéma d'analyse pour l'étude de cas (voir plus bas). Il est à espérer que ce schéma pourra servir à des études de cas dans d'autres secteurs. L'ACPP formulera sous peu une proposition plus détaillée pour l'étude de cas. Le groupe de travail espère être en mesure de présenter ses conclusions préliminaires à l'assemblée des intervenants nationaux de juin 1994.

APPROCHE PROPOSÉE POUR L'ÉTUDE DE CAS

Objet

Examiner le cadre canadien des compétences en matière d'environnement par le moyen d'études de cas visant des secteurs industriels donnés et recommander des mesures permettant de franchir les obstacles que ce cadre présente pour la mise en oeuvre d'une stratégie canadienne de développement durable à long terme.

Critères d'évaluation

1. **Efficacité** : les programmes, les orientations et les règlements environnementaux doivent assurer à l'environnement un certain degré de protection (défini au moyen du système politique) et promouvoir la transition vers le développement durable.
2. **Efficienc**e : l'appareil des programmes, des orientations et des règlements doit occasionner au secteur privé et au gouvernement le minimum de coût nécessaire à la protection de l'environnement et au développement durable.
3. **Valeurs démocratiques** : l'appareil doit refléter la transparence du processus décisionnel, l'obligation de rendre compte des décideurs et l'ouverture à l'égard des principaux intéressés et du public.

Objectifs du plan de l'étude de cas

1. Définir et étayer les enjeux importants en ce qui a trait tant au secteur visé qu'au problème général du développement durable et des compétences en matière d'environnement.
2. Produire des résultats généralisables qui peuvent être appliqués à d'autres études de cas.
3. Formuler des recommandations visant à surmonter les obstacles au développement durable que créent les questions de compétence.
4. Veiller, par des recherches approfondies, des échanges d'information entre partenaires et des analyses rigoureuses découlant d'un processus multipartite, à ce que l'étude de cas se déroule de façon objective.

Approche

Le secteur des hydrocarbures sera le premier à faire l'objet d'une étude de cas approfondie. L'approche et les résultats de ce projet pilote seront ensuite appliqués à d'autres secteurs.

SCHÉMA PRÉLIMINAIRE DE L'ÉTUDE DE CAS

Le schéma suivant pourrait servir à structurer une étude de cas qui permettrait d'examiner les chevauchements et les conflits de compétences en matière de réglementation environnementale, d'évaluer si les problèmes dans ce domaine représentent un obstacle au développement durable et de proposer des solutions pour les problèmes relevés.

1. **Définition de l'étendue des chevauchements et des conflits et présentation d'exemples précis**
 - l'industrie et le gouvernement (et peut-être les ONG) relèvent ce qui semble être des problèmes d'application pour le secteur visé;

- sont touchés les programmes, les orientations et les règlements en matière d'environnement, et peut-être les autres mesures qui ont des incidences directes sur le développement durable (p. ex. les politiques budgétaires qui encouragent le développement durable).

2. Classification des exemples selon le type de chevauchement et de conflit

- le chevauchement ou le conflit peut être :
 - *vertical* (p. ex. différents programmes, orientations ou règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux s'appliquent au même projet);
 - *horizontal* (p. ex. différentes normes provinciales s'appliquent à une activité ou à un produit qui a des ramifications interprovinciales ou nationales);
 - *intragouvernemental* (chevauchement et conflit entre des ministères ou organismes d'un même gouvernement);
- on peut aussi distinguer les problèmes touchant les *processus* (comme l'évaluation environnementale) et ceux qui touchent les *normes* (comme les normes de rejet);
- idéalement, l'étude de cas devrait donner des exemples de toutes ces catégories de chevauchement ou de conflit ou de certaines d'entre elles.

3. Définition des problèmes stratégiques que posent les programmes, les orientations ou les règlements dans le domaine de l'environnement

- il s'agit de comprendre les questions de fond relatives à la politique environnementale soulevées dans l'étude de cas;
- on doit déterminer si les conflits et les chevauchements sont attribuables à des orientations différentes (p. ex. priorités différentes touchant l'équilibre environnement/développement) ou à de simples problèmes techniques de coordination (p. ex. différentes procédures de surveillance ou d'essai).

4. Évaluation des effets, sur l'environnement, des programmes, des orientations ou des règlements

- il s'agit de cerner les conséquences, sur la protection de l'environnement et le développement durable, des mesures visées, prises séparément ou ensemble;
- les mesures peuvent être complémentaires (effet cumulatif favorable à la protection de l'environnement ou au développement durable), leur effet cumulatif peut ne pas être avantageux pour l'environnement par rapport à celui de l'une ou l'autre des mesures prises séparément ou les effets peuvent s'annuler (ce qui mène à la détérioration de l'environnement).

5. Détermination et tentative de quantification des coûts importants qui résultent des chevauchements ou des conflits pour le secteur privé et/ou public

- origine des coûts possibles pour le secteur privé : information, incertitude, conformité, retards, dualité de poursuite pour un même fait;
- origine des coûts possibles pour le secteur public : chevauchement des activités de collecte des données, d'approbation, de surveillance et d'application.

6. Définition des solutions possibles

- les solutions doivent tendre vers le but global de l'harmonisation, qui diffère du choix entre la centralisation et la décentralisation et qui suppose la coordination de politiques plutôt que l'imposition de mesures uniformes;
- quelques exemples : harmonisation des processus; normes nationales; reconnaissance de l'autorité des autres instances concernant leurs processus; délégation du pouvoir de réglementation; mécanismes d'approbation uniques; échange d'information.

7. Détermination des obstacles à l'harmonisation

- il y a lieu d'examiner les avantages et les inconvénients de l'harmonisation selon les problèmes relevés et les solutions possibles.

8. Évaluation des coûts et des avantages du règlement du problème

- il faut appliquer les critères de l'efficacité, de l'efficience et des valeurs démocratiques, c.-à-d. déterminer si les chevauchements et les conflits peuvent être atténués de façon efficiente, conformément aux objectifs de protection de l'environnement et de développement durable;
- il convient de se demander si les coûts des chevauchements dépassent les avantages que peut entraîner l'intervention de deux instances ou plus dans un secteur stratégique donné ou si ces coûts dépassent les coûts de l'élimination du problème.

9. Examen de la stratégie et de mécanismes d'exécution précis

- si l'on conclut qu'il faut régler la question des chevauchements et des conflits, on doit examiner les moyens précis d'atteindre cet objectif;
- on doit se demander quels moyens prendre pour réaliser l'harmonisation : processus multilatéral, processus bilatéral, leadership du gouvernement fédéral ou participation aux processus d'harmonisation internationaux;
- les mesures d'exécution peuvent comprendre notamment des modifications législatives, des accords intergouvernementaux, des ententes de délégation

réci-proque, des mesures législatives parallèles et des programmes de partage des frais.

10. Élaboration d'un plan d'action précis

- il s'agit de formuler des conclusions et des recommandations précises, normalement en fonction des objectifs touchant l'efficacité, l'efficience et les valeurs démocratiques;
- les propositions peuvent être :
 - *particulières à un secteur* : elles visent à régler les problèmes propres au secteur visé;
 - *générales* : elles peuvent intéresser les questions générales de compétences environnementales et de développement durable, notamment les principes et les méthodes d'harmonisation;
- on décide s'il y a lieu d'axer la solution sur la division des champs de responsabilité ou la coordination des activités sous un régime de responsabilités partagées;
- on détermine si l'harmonisation doit passer par la coordination des lois et des politiques existantes ou par l'établissement d'un consensus au sujet des buts et des principes qui pourra déboucher sur un régime intergouvernemental cohérent, propice au développement durable.

APPENDICE

Les membres du groupe de travail et les participants de l'atelier

- M. Douglas Bruchet**
Association canadienne des fabricants de produits chimiques
- M. George Cornwall**
Environnement Canada
- M. Ron Doering**
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
- M. Claude-André Lachance**
Dow Chemical Canada Inc.
- M. Sheldon MacLeod**
Conseil canadien des ministres de l'environnement
- M. Roger Street**
Environnement Canada
- M. Jeremy Byatt**
Les Ami(e)s de la Terre
- M. Barry Sadler**
Projet de Société
- Mme. Donna Tingley**
Environmental Law Centre
- M. Mike Kelly**
Clean Air Strategy de l'Alberta
- M. Steven Kennett**
Institut canadien du droit des ressources
- M. Robert Slater**
Environnement Canada
- M. Rob MacIntosh**
Pembina Institute for Appropriate Development
- M. William Andrews**
West Coast Environmental Law Association
- Professeur Al Lucas**
Université de Calgary
- M. Randy Ottenbrelt**
Imperial Oil Resources Ltee.
- M. Wes Able**
Mobil Oil Canada
- M. Al Glasgow**
TransCanada Pipelines Ltee.
- M. Jamie Alley**
Environnement Colombie britannique
- M. André Marsan**
Industrie Québec
- M. François Guimont**
Environnement Canada
- M. Ron Hicks**
Alberta Environmental Protection
- M. Gordon Greasley**
Conseil canadien des ministres de l'environnement
- M. Ted Morton**
Université de Calgary
- Mme. Louise Power**
Environnement Canada
- M. Bill Howard**
Environnement Canada
- Mme. Janet Davies**
Environnement Canada
- M. Gary Webster**
Association canadienne des fabricants de produits chimiques

PARTIE VI

GROUPE DE TRAVAIL DES ÉCO-INDUSTRIES

Rapport d'étape

Établi par Gary Gallon

Le 17 novembre 1993

TABLE DE MATIÈRES

Introduction	47
Destruction de la couche d'ozone	47
Le protocole de Montréal	49
Le groupe de travail des éco-industries	50
Objet	50
Plan d'action	51
Activités connexes	52
Recommandations	52
Résumé	52
Notes	55
Annexe A : Potentiels de destruction de l'ozone	56
Annexe B : Historique des applications des CFC	57
Annexe C : Membres du groupe de travail des éco-industries	59

INTRODUCTION

Les éco-industries sont nécessaires pour mettre en oeuvre le développement durable au Canada. Elles fournissent les techniques et les procédés requis pour mieux protéger l'environnement et gérer et améliorer les ressources naturelles. Lorsqu'une collectivité veut faire du recyclage ou qu'une entreprise souhaite éliminer ses émissions toxiques, elles se tournent vers les industries de l'environnement pour obtenir les techniques et les services qui le leur permettront.

Les responsables du Projet de Société ont décidé d'axer un groupe de travail sur le secteur éco-industriel pour l'aider à progresser au Canada. Le Groupe de travail des éco-industries a centré plus précisément son projet de démonstration sur le sous-secteur de la réduction, de la réutilisation et du remplacement des destructeurs d'ozone, et a ciblé 25 entreprises qui mettent au point et exportent des technologies canadiennes. Il a choisi cette industrie parce qu'il la jugeait assez bien établie et avancée sur le plan technique.

À l'Assemblée des intervenants nationaux les 3 et 4 juin 1993, à Ottawa, les responsables du Projet de Société ont décidé d'aider le sous-secteur à étendre sa capacité d'offrir des techniques et des services pour répondre à la demande nationale et internationale. Le but était d'encourager la fourniture des outils et des compétences dont les sociétés auront besoin pour protéger leurs environnements tout en réalisant les objectifs d'Action 21 - et ceux du développement durable. L'Association canadienne des industries de l'environnement (ACIE) a accepté de coordonner le programme pour le compte du Projet de Société. Le Groupe de travail a tenu deux importantes séances d'une demi-journée le 21 septembre, à Ottawa, et le 29 octobre 1993, à Toronto.

Par ailleurs, Industrie Canada et Environnement Canada collaborent avec le secrétariat du Protocole de Montréal pour aider la mise au point de technologies de réduction, de réutilisation, de recyclage et d'élimination des destructeurs d'ozone (3R-DO) à l'intention des pays du Tiers-Monde au moyen du Fonds multilatéral créé à cette fin. Il existe déjà un programme avancé pour réunir les entreprises 3R-DO afin d'effectuer le transfert des technologies aux pays du Tiers-Monde, notamment au Brésil, à la Chine et à l'Inde. Notre action ne se limite pas à ces pays, mais il s'agit d'un excellent début, qui servira de base et d'enseignement.

DESTRUCTION DE LA COUCHE D'OZONE

Les nations ont mis pas mal de temps à se rendre compte que les réalisations industrielles qui amélioreraient leur niveau de vie en leur apportant la réfrigération et la climatisation et qui leur permettraient d'éteindre les feux finiraient par détruire la couche d'ozone atmosphérique qui enveloppe la Terre et en protège la surface du rayonnement ultraviolet.

Les molécules d'ozone (O₃) se composent de trois atomes d'oxygène. Elles se forment lorsque des hydrocarbures volatils et des oxydes d'azote réagissent avec l'oxygène en présence du rayonnement solaire. L'ozone, agent de pollution dans la troposphère, est un filtre bénéfique dans la stratosphère où il protège la Terre du rayonnement ultraviolet (UV) nocif en provenance du Soleil. Il est présent en faible quantité, quelques molécules par

DESTRUCTEURS D'OZONE

Substance chimique	Source
CFC-11, CFC-12	Propulseurs d'aérosol, frigorigènes, gonflants pour mousse, solvants
CFC-22	frigorigènes
CFC-113	solvants
Méthylchloroforme	solvants
Tétrachlorométhane	production de CFC et fumigation des céréales
Halons 1301, 1211	extincteurs
Oxyde nitreux	activité industrielle
Dioxyde de carbone	combustibles fossiles
Méthane	agriculture, industrie et mines
Monobromométhane	pesticides

(Source : World Resources Institute³)

million de molécules d'air, dans la stratosphère, qui est la couche de l'atmosphère située entre 15 et 50 km (9 et 30 milles) au-dessus de la surface de la Terre. C'est le «bon» ozone, par opposition au «mauvais» ozone troposphérique principalement d'origine anthropique qui est le principal ingrédient des brouillards photochimiques ou «smogs» urbains. Les concentrations d'ozone à diverses altitudes peuvent aussi influencer sur la température et les mouvements de l'air et d'autres facteurs climatiques.

C'est en 1974 qu'on a commencé à faire des conjectures sur les liens possibles entre les CFC et l'amenuisement de la couche d'ozone stratosphérique. Deux scientifiques américains se sont demandé ce qui arrivait aux millions de livres de CFC produits chaque année comme frigorigènes, propulseurs d'aérosol et gonflants pour mousse. Comme ces «produits chimiques miracles» ne se décomposent pas dans la basse atmosphère, les scientifiques ont émis l'hypothèse suivante : les CFC dérivent dans le ciel et finissent par s'amasser dans la couche d'ozone qui commence à quelque 15 milles de la surface de la terre. Là, le rayonnement ultraviolet décompose les CFC, qui libèrent des ions chlore très réactifs prêts à s'attaquer aux molécules d'ozone et à les détruire. En 1987, il se produisait annuellement dans le monde près de 2 milliards de livres de CFC.

À l'appui de cette hypothèse, des scientifiques britanniques ont découvert une chute de 40 % des niveaux d'ozone printaniers très haut au-dessus de l'Antarctique. En mars 1990, les données recueillies par la NASA ont révélé que la couche d'ozone en haute atmosphère s'amincissait deux fois plus vite qu'on n'avait d'abord cru. Depuis 11 ans, la couche perd en moyenne près de 5 % au-dessus des régions fortement peuplées, taux qui devrait doubler selon les analystes de l'EPA.

Les scientifiques de la NASA ont découvert que le trou d'ozone au-dessus de l'Antarctique avait plus augmenté entre septembre et décembre 1985 que durant tout autre épisode étudié (des relevés sont faits depuis les années 1970). En 1987, un avion ER2 capable d'atteindre

jusqu'à 21 km d'altitude et un DC8 rempli d'instruments sont partis de Punta Arenas au Chili et ont traversé le continent antarctique. Les scientifiques ont découvert que l'ozone avait diminué de 50 % et que, juste dans la zone du vortex polaire, le bouclier protecteur était complètement absent à certaines altitudes¹.

En 1992, la couche d'ozone au-dessus du Canada était plus mince qu'elle n'avait jamais été depuis la fin des années 1950. Elle avait perdu environ 4 % depuis 1977². La division de l'EPA qui s'intéresse au changement planétaire prédit que la couche d'ozone perdra encore entre 10 et 12 % avant de commencer à se renouveler. Une perte de 10 % de la couche d'ozone signifie une hausse de 20 % du rayonnement ultraviolet à la surface de la Terre. Une telle augmentation, d'après l'EPA, grossirait le nombre de cas de mélanomes mortels d'entre 10 et 16 %, et ferait progresser de 40 % les cancers de la peau moins graves. Ainsi, il y aurait 12 millions de cas supplémentaires de cancer de la peau et 200 000 décès de plus dans les 50 prochaines années (Engelman).

LE PROTOCOLE DE MONTRÉAL

En mars 1985, des représentants de 20 gouvernements ont signé la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. La Convention prévoyait la coopération en matière de recherche, de surveillance et d'information, mais elle ne précisait aucun engagement pour limiter les destructeurs d'ozone. À l'automne de 1987, 24 pays ont signé le Protocole de Montréal, qui exigeait de réduire de 50 % l'utilisation des destructeurs d'ozone pour 1998 et de geler l'utilisation des halons au niveau de 1986 pour 1992. Quarante-sept pays, dont le Canada, ont fini par signer ce protocole, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989.

Peu après la ratification du Protocole, les scientifiques ont confirmé que le problème était plus sérieux et s'aggravait plus rapidement qu'on n'avait d'abord cru. Les gouvernements participants se sont réunis à nouveau en juin 1990, à Londres, où ils ont accepté d'accélérer le calendrier prévu. Ils ont convenu d'interdire complètement les destructeurs d'ozone d'ici l'an 2000 dans les pays développés et d'ici 2010 dans les pays en développement.

L'amendement de Londres au Protocole de Montréal a reçu sa vingtième ratification en mai 1992, et il est entré en vigueur le 10 août de la même année. À Londres, il a aussi été décidé de créer un fonds multilatéral pour aider les pays en développement à mettre au point des techniques et des procédés exempts de CFC. Dans le contexte de cet amendement, 32 pays développés et 4 pays en développement ont promis 160 millions de dollars américains sur les premières trois années pour financer des études et des projets précis dans les pays en développement. Les pays en développement ont promis 40 millions de dollars de plus quand l'Inde s'est jointe aux autres, le 19 juillet 1992⁴ (Lacoste, PNUED).

En avril 1992, 150 spécialistes de 56 pays se sont réunis à Genève et ont convenu de la nécessité d'avancer l'échéance d'élimination des CFC au 1^{er} janvier 1996 pour les pays industrialisés et à 2010 pour les pays en développement.

Le Comité permanent de l'environnement du Canada, après avoir tenu des audiences sur la question, a recommandé de réduire de 85 % l'utilisation des CFC d'ici 1995 et de l'abandonner d'ici 1997⁵ (MacDonald, Ottawa). À l'automne de 1991, Environnement

Canada a lancé un dialogue interministériel pour continuer à apporter une assistance technique en matière de réduction des destructeurs d'ozone à certains pays en développement par la voie de dispositions de coopération bilatérale sous le régime du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal. Des projets se réalisent actuellement au Brésil, en Chine et au Venezuela en collaboration avec Industrie Canada, le ministère des Affaires extérieures et le Bureau canadien de formation sur l'environnement.

LE GROUPE DE TRAVAIL DES ÉCO-INDUSTRIES

Objet

Le Canada et les autres pays signataires du Protocole de Montréal ont mis en oeuvre des programmes, des politiques et des lois pour éliminer progressivement l'utilisation des destructeurs d'ozone. Les gouvernements comptent sur l'industrie, et le secteur éco-industriel en particulier, pour mettre au point des produits de remplacement et des méthodes pour réduire, recycler et remplacer les substances qui détruisent l'ozone. Les gouvernements comptent aussi sur les éco-industries pour élaborer des systèmes de mesure et des procédés de gestion concernant la réduction de ces substances.

Le projet de démonstration du Groupe de travail table sur la nature multisectorielle du Projet de Société et son aptitude à constituer des réseaux nationaux pour renforcer et accroître la capacité du Canada et de la collectivité internationale d'éliminer l'utilisation des destructeurs d'ozone comme le prévoit le Protocole de Montréal. Les responsables du Projet de Société reconnaissent que le sous-secteur de la réduction des destructeurs d'ozone est une éco-industrie parmi plusieurs qui s'établissent au Canada et ailleurs pour aider à respecter les engagements de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Ils reconnaissent aussi la dimension internationale du problème. Les destructeurs d'ozone rejetés n'importe où dans le monde peuvent nuire à la santé de l'environnement au Canada. Le pays doit donc travailler à éliminer les émissions de ces substances dans son propre territoire et dans le reste de la planète.

Un certain nombre d'entreprises au Canada ont mis au point des techniques et des services perfectionnés pour éliminer les émissions de destructeurs d'ozone. Le Groupe de travail des éco-industries aidera ces entreprises à renforcer leur capacité de fournir les biens et services aux collectivités qui en ont besoin en territoire canadien et ailleurs. Il ciblera les entreprises qui offrent les éléments suivants :

- Des techniques de récupération des frigorigènes, qui permettent de capter et de filtrer les CFC encore contenus dans les dispositifs de réfrigération, de climatisation et de refroidissement d'établissements commerciaux, d'automobiles, d'appareils électroménagers et d'équipements de chauffage, ventilation et conditionnement d'air.
- Des systèmes de captage et de purification des destructeurs d'ozone (comme celui de la "Blue Bottle") qui peuvent recycler et permettre de réutiliser les destructeurs d'ozone sans les laisser s'échapper dans l'atmosphère.

- De nouveaux procédés qui éliminent le besoin d'utiliser les destructeurs d'ozone en remplissant la même fonction qu'eux. Par exemple, le nettoyage sans destructeur d'ozone des plaquettes d'ordinateur (Northern Telecom), l'expansion sans CFC des panneaux d'isolant-mousse et des mousses souples pour meubles et le remplacement des halons dans les extincteurs.
- Des moyens de remplacer les destructeurs d'ozone pour propulser les aérosols utilisés dans les domaines des cosmétiques, de l'automobile et de la médecine.
- Des instruments pour mesurer les destructeurs d'ozone, la couche d'ozone et le rayonnement ultraviolet B.

Le Groupe de travail aidera les entreprises qui fabriquent et vendent la technologie, qui offrent des services de gestion de l'environnement ou qui s'occupent de mesure et de formation.

Plan d'action

1. Réunion d'organisation le 21 septembre 1993, au Centre de recherches pour le développement international (CRDI) à Ottawa, afin de déterminer les futurs champs d'activité, de dresser une stratégie et d'établir un plan d'action.
2. Trouver et réunir les entreprises 3R-DO au Canada qui souhaitent participer au programme.
3. Réunion générale à la mi-octobre à Toronto de certaines des principales entreprises pour gagner une plus grande participation au programme et aider à élaborer un plan de travail qui sera efficace et évitera les doubles emplois.
4. Dans un rapport d'étape concernant le Protocole de Montréal, Environnement Canada et Industrie Canada rendent compte de leurs efforts pour promouvoir les entreprises 3R-DO dans les pays choisis du Tiers-Monde. Ces ministères y recommandent les mesures à prendre et énumèrent les choses à faire et à ne pas faire dans la promotion d'éco-industries. Le rapport est établi à temps pour être présenté à la réunion de décembre du Projet de Société.
5. Le Groupe de travail des éco-industries établit pour le 31 octobre 1993 l'ébauche du plan d'action, qui est ensuite diffusé pour commentaire et examen aux responsables du Projet de Société et aux membres du Groupe de travail. La version finale est établie à temps pour être présentée à la prochaine réunion du Projet de Société à Ottawa, en décembre 1993.
6. Le Groupe de travail des éco-industries entreprend des mesures initiales d'appui pour le compte de l'industrie 3R-DO canadienne. Les mesures sont prises sur les recommandations faites par cette industrie et ceux qui y collaborent de près. Elles comprennent ce qui suit :
 - Avis et rapports sur les entreprises 3R-DO dans des publications dont le bulletin de l'ACIE, son fax de renseignements sur l'environnement, Environmental

Intelligence Faxletter, le bulletin de Earth Enterprise et le bulletin de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE).

- Participation à des séminaires sur les débouchés d'affaires et à des missions commerciales. Par exemple, la réunion du 7 octobre 1993 de Gowling, Strathy and Henderson, où 120 représentants de financiers, de nouveaux exploitants et de firmes de commercialisation établiront des réseaux de contacts.
 - Participation à des missions commerciales aux États-Unis et au Mexique.
7. Élaborer une stratégie à moyen terme pour mettre en oeuvre le plan d'action après la réunion de décembre 1993 du Projet de Société. L'ACIE compte aider les entreprises 3R-DO et le Groupe de travail des éco-industries à continuer de donner leur appui durant plusieurs années.

Activités connexes

Le Groupe de travail des éco-industries a présidé une séance spéciale sur la réduction de la menace planétaire causée par les CFC à la 14^e conférence annuelle sur le recyclage organisée par le Recycling Council of Ontario. Des quelque 400 personnes venues à la conférence, 60 ont assisté à la séance spéciale animée par Gary Gallon. Elle a eu lieu le même jour que la réunion du Groupe de travail, le 29 octobre 1993, à l'hôtel Constellation. Les principaux conférenciers étaient Dusanka Filipovic, Fred Chorley et Jeremy Byatt, membres du Groupe de travail.

RECOMMANDATIONS

Le Groupe de travail s'est concentré sur les besoins des entreprises canadiennes qui offrent sur le marché canadien et à l'exportation des biens et services ciblés sur les destructeurs d'ozone. Il recommande aux gouvernements et aux associations industrielles de prendre les mesures suivantes :

1. Il faut apprendre aux utilisateurs finaux éventuels (pollueurs) de ces biens et services l'importance d'éliminer les destructeurs d'ozone et leur faire connaître les technologies qui sont offertes.
2. Il faudrait que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux appliquent la législation et les politiques en cours d'examen qui visent à éliminer l'utilisation des destructeurs d'ozone. Les gouvernements doivent harmoniser et préciser leurs positions. En effet, l'indétermination à cet égard a été désignée comme la principale entrave à l'industrie.
3. Il faut que les associations et le gouvernement fédéral fournissent aux entreprises des renseignements sur l'évolution des politiques et des lois dans d'autres pays susceptibles d'utiliser les biens et services canadiens. Les entreprises doivent acquérir rapidement des renseignements de qualité des diverses ambassades sur les besoins régionaux en Asie, en Amérique latine et en Europe de l'Est. Elles s'en serviront pour définir les stratégies de commercialisation de leurs produits.

4. La reconnaissance par le gouvernement fédéral de la présence et de la valeur de ce sous-secteur éco-industriel aidera beaucoup les entreprises qui veulent exporter. Celles-ci indiquent que les entreprises et les gouvernements étrangers veulent obtenir du gouvernement canadien l'assurance qu'elles sont solides. Souvent, les ventes dépendent de cette reconnaissance, qui peut prendre plusieurs formes :
 - i) une lettre du gouvernement fédéral indiquant qu'une entreprise a fourni avec succès des services analogues au Canada ou dans d'autres parties du monde. Il ne s'agirait pas d'une approbation expresse, mais d'un témoignage que l'entreprise a fonctionné avec succès au Canada ou ailleurs.
 - ii) une présence fédérale dans les rencontres initiales entre les entreprises canadiennes et les clients étrangers éventuels.
 - iii) une brochure du gouvernement fédéral appuyant de façon générale cette éco-industrie.
5. Les responsables du Projet de Société devraient demander à ceux du programme Choix environnemental d'envisager de donner aux technologies ciblées sur les destructeurs d'ozone le sceau d'approbation de l'ÉCO-LOGO. Cet «éco-étiquetage» aiderait les autres pays à choisir la technologie canadienne.
6. Il est important de faire connaître les réussites. Si les acheteurs éventuels connaissaient mieux les antécédents des entreprises, plus de contrats seraient signés.
7. Les responsables du Projet de Société, l'ACIE, la TRNEE et d'autres devraient présenter officiellement le ministère des Approvisionnements et Services pour l'encourager à donner le premier choix aux technologies canadiennes quand elles existent. Les entreprises qui offrent le matériel et les services trouvent que ce ministère pourvoit aux besoins du gouvernement avec des produits achetés à l'étranger. Il est conseillé de s'adresser à la fois au service technique et au service d'achat du ministère, car le service technique est souvent chargé d'approuver le matériel à acheter.
8. Les responsables du Projet de Société, l'Institut international du développement durable (IIDD), l'ACIE-Ontario et d'autres devraient organiser des ateliers réunissant acheteurs et vendeurs à l'intention des entreprises qui ont des destructeurs d'ozone et de celles qui offrent de réduire, de remplacer ou d'éliminer ces substances. Une série d'ateliers devrait être organisée un peu partout au Canada, aux États-Unis et au Mexique.
9. Les responsables du Projet de Société ou l'ACIE devraient organiser une présentation canadienne sur les destructeurs d'ozone à l'intention du groupe des ressources des activités relatives à l'ozone de la Banque mondiale, groupe chargé de recommander l'emploi des centaines de millions de dollars que la Banque affectera à la réduction des destructeurs d'ozone dans les pays en développement.
10. Il faudrait organiser un salon national sur la réduction des destructeurs d'ozone, qui donnera l'occasion aux éventuels acheteurs canadiens et étrangers de connaître les biens et services offerts par le Canada dans le domaine.

11. Le ministère des Approvisionnements et Services, celui des Affaires extérieures et l'ACDI ont été invités à participer et participeront au Groupe de travail des éco-industries. Ils en seront les principaux participants avec Environnement Canada et Industrie Canada.
12. Il faut éviter que les organismes gouvernementaux et les associations offrent inutilement les mêmes services. Il convient de combiner les énergies et les ressources de façon à ce qu'elles s'appuient et se complètent.
13. Il faudrait créer un répertoire des entreprises canadiennes de réduction des destructeurs d'ozone. Les responsables du Projet de Société, l'ACIE-Ontario ou un autre des organismes pourraient s'en occuper.
14. Il faudrait voir le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) pour lui présenter les capacités actuelles des entreprises canadiennes de réduction des destructeurs d'ozone et demander que soient harmonisées les normes d'élimination de ces substances.

RÉSUMÉ

Les entreprises canadiennes de réduction des destructeurs d'ozone ont bien accueilli l'aide offerte à leur industrie par le Projet de Société. Elles espèrent que le Projet de Société et les membres de son groupe de travail continueront d'aider à coordonner l'appui. Cet appui est venu un peu tard pour faciliter la pénétration du marché dans d'autres pays. Les entreprises jugent qu'il faudrait agir maintenant pour aider l'industrie canadienne à saisir les occasions créées par les mesures que prendra bientôt la collectivité internationale à l'égard du bromométhane, un destructeur d'ozone.

Le Groupe de travail des éco-industries affirme que les leçons apprises de son activité peuvent facilement s'appliquer à d'autres éco-industries. Les responsables du Projet de Société devraient tâcher de mettre au point une formule générique qui pourrait être utilisée par d'autres sous-secteurs. Par exemple, les entreprises oeuvrant dans le domaine de la biodiversité pourraient être préparées aux initiatives internationales attendues sous le régime du protocole relatif à la biodiversité de la CNUED.

Les membres du Groupe de travail ont trouvé que la promotion des éco-industries participait d'une contribution importante en vue d'accomplir les recommandations du Sommet de la Terre et le programme Action 21. L'initiative a permis de relayer les efforts destinés à assister ce secteur plutôt que de les reproduire inutilement. Elle a des retombées qui se prolongeront et feront appel à des ressources en dehors du Projet de Société. L'Association canadienne des industries de l'environnement, Environnement Canada, Industrie Canada, Affaires extérieures et Commerce international continueront d'élargir l'aide à l'industrie de réduction des destructeurs d'ozone. En outre, les leçons apprises dans ce sous-secteur peuvent être appliquées à d'autres éco-industries. Ainsi, la réunion qu'organiserait l'ACIE et le ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario, le 3 décembre 1993, pour favoriser le développement d'un réseau d'exportation éco-industriel s'inspirera des expériences du Groupe de travail.

NOTES

1. Lacoste, Béatrice. «Pour sauver notre bouclier d'ozone», *Notre Planète*, magazine du Programme des Nations Unies pour l'environnement, vol. 4, n° 4, Nairobi, 1992.
2. Gorrie, Peter, "Ozone over Canada thinnest since '50s", *The Toronto Star*, Toronto, November 6, 1992.
3. Miller, Alan S. and Irving M. Mintzer, *The Sky is the Limit: Strategies for Protecting the Ozone Layer*, World Resources Institute, Washington, 1996.
4. Lacoste, Béatrice. «Pour sauver notre bouclier d'ozone», *Notre Planète*, magazine du Programme des Nations Unies pour l'environnement, vol. 4, n° 4, Nairobi, 1992.
5. Les CFC : des émissions mortelles. Première partie d'une série de documents sur les transformations de notre atmosphère, Comité permanent de l'environnement, Chambre des communes, Ottawa, juin 1990.

AUTRES RÉFÉRENCES

Englelman, Robert, "Ozone findings worrisome," Scripps Howard News Service, *The Sunday Daily News*, New York, April 7, 1991.

Corson, Walter H. (ed.), *The Global Ecology Handbook: What You Can Do About the Environmental Crisis*. The Global Tomorrow Coalition, Beacon Press, Boston, 1990.

Strategy for Ozone Protection, Australian Environmental Council, Melbourne, 1989.

Gouvernement du Canada. *L'état de l'environnement au Canada - 1991*. Gouvernement du Canada, Ottawa, 1991.

ANNEXE A

POTENTIELS DE DESTRUCTION DE L'OZONE

Chacune des substances menaçant l'ozone a une capacité plus ou moins grande de détruire l'O₃ atmosphérique⁶.

Substance	Potentiel de destruction de l'ozone (PDO)
Groupe I	
CFC-11	1.0
CFC-12	1.0
CFC-113	0.8
CFC-114	0.8
CFC-115	0.4
Groupe II	
Halon 1211	3.0
Halon 1301	10.0
Halon 2402	6.0
Substances non visées par le Protocole	
HCFC-22	0.05
HCFC-123	0.02
HCFC-124	0.02
HCFC-141b	0.10
HCFC-142b	0.06
Tétrachlorométhane	1.20
Méthylchloroforme (trichloroéthane)	0.15

ANNEXE B

Historique des applications des CFC⁷

Les CFC et les halons faisaient partie des produits chimiques miracles qui ont aidé les pays industrialisés à atteindre un niveau de vie sans précédent. Les essais les ayant révélés non toxiques pour les humains et inoffensifs pour les autres organismes vivants de la planète, les CFC et d'autres destructeurs d'ozone ont été produits et utilisés en très grande quantité. En voici un bref historique :

- 1928 Aux États-Unis, Thomas Midgley recommande le CFC-12, premier membre de la famille des chlorofluorocarbures, comme fluide de refroidissement sans danger et bon marché.
- 1931 On produit commercialement les premières 545 tonnes de CFC-12.
- années Les CFC-11 et CFC-12 sont utilisés pour la première fois comme propulseurs
1940 d'aérosol au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Ils servent à projeter de l'insecticide dans le cadre d'une campagne visant à protéger les soldats de la malaria dans les régions tropicales.
- années L'usage de propulseurs d'aérosol dans les produits de consommation se répand.
1950 Une nouvelle technique est mise au point pour faire mousser le plastique qui servira dans les meubles et les sièges de voiture et comme matériau isolant.
- 1957 L'Organisation météorologique mondiale (OMM) crée le Système mondial de l'observation de la couche d'ozone qui commence à recueillir des données et des échantillons d'ozone dans la troposphère et la stratosphère.
- 1974 On perçoit le danger possible des premiers CFC. F. Sherwood et Mario Molina de l'université de la Californie à Irvine signalent que les CFC pourraient perturber l'atmosphère de façon désastreuse. La production des CFC a grimpé à plus d'un million de tonnes par année.
- 1977 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) commence à coordonner la recherche et la surveillance des impacts des CFC.
- 1979 Des scientifiques britanniques détectent des changements importants dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique.
- 1980 Le PNUE entreprend de coordonner les activités internationales qui déboucheront sur la signature de la Convention de Vienne en 1985.
- 1985 Une équipe britannique travaillant dans l'Antarctique publie un article où elle signale un trou dans la couche d'ozone. L'opinion internationale réagit avec beaucoup de scepticisme. Des représentants de 20 gouvernements signent la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone.
- 1986 Le Canada est le premier pays à ratifier la Convention de Vienne le 4 juin.

- 1987 Des spécialistes des Nations Unies et des représentants gouvernementaux réunis à Montréal (Canada) conviennent d'un protocole en vue de réduire de moitié les destructeurs d'ozone pour 1999. Une équipe de 150 scientifiques de quatre nations confirment l'importance des trous d'ozone. Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone est signé au Canada par 24 pays, dont le Canada, le 16 septembre.
- 1988 ICI, la plus grosse entreprise de produits chimiques du Royaume-Uni, annonce qu'elle a découvert des produits inoffensifs pour remplacer les CFC et qu'elle investit dans une nouvelle usine qui devrait entrer en production en 1991.
- 1989 Les parties au Protocole de Montréal créent quatre groupes pour évaluer divers aspects du problème de l'ozone.
- En janvier, trois groupes d'experts convoqués par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat se réunissent pour la première fois. En février, une équipe de recherche internationale sur l'ozone mesure des effets de pollution importants dans l'Arctique.
- 1990 À la réunion des parties au Protocole de Montréal en juin, à Londres, les pays industrialisés conviennent d'éliminer complètement les destructeurs d'ozone pour l'an 2000, plutôt que de les réduire de moitié. Le Canada annonce son intention d'abandonner complètement la production de CFC d'ici 1997⁸.
- 1991 Le Groupe de l'évaluation scientifique (créé par les parties au Protocole de Montréal) publie un rapport dans lequel il conclut que l'appauvrissement de la couche d'ozone pourrait sérieusement nuire à la santé humaine, à la production des aliments, aux forêts et aux écosystèmes naturels.
- 1992 Des ajustements et amendements au Protocole sont adoptés à la quatrième réunion des parties au Protocole de Montréal à Copenhague (Danemark), en novembre. On étend et renforce les mesures de réglementation, et le Fonds multilatéral devient permanent.

ANNEXE C

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DES ÉCO-INDUSTRIES

Gary T. Gallon

*président, Président, Association canadienne
des industries de l'environnement, Ontario*

Barry Sadler

directeur administratif, Projet de société

Marvin Bedward

Bedward Consulting

Raymond Brouzes

*Institut international du développement durable
(IIDD)*

Jeremy Byatt

*directeur des politiques, Les Ami(e)s de la Terre
du Canada*

Fred Chorley

*directeur administratif, L'Institut canadien du
chauffage, de la climatisation et de la
réfrigération*

Theodora Carol-Foster

*Centre de recherches pour le développement
international (CRDI)*

Odette Corbu

Industrie Canada

Dusanka Filipovic

président, HALOZONE Recycling Services Inc.

Steve Gorman

Environnement Canada

Steve Hart

*directeur, Gestion des déchets Environnement
Canada*

Brian Holmes

directeur général, Industrie Canada

George Kowalski

Environnement Canada

Michael Macpherson

président, CFC Environmental Systems Inc.

John Mahalus

Industrie Canada

Gene Nyberg

*Table ronde nationale sur l'environnement et
l'économie*

Beatrice Olivastrì

*Institut international du développement durable
(IIDD)*

Gordon Pope

Environnement Canada

John Reed

Direction des produits chimiques commerciaux

Environnement Canada

Ofelia Sfetcu

*directeur administratif, Bureau canadien de
formation sur l'environnement Robert Slater,
SMA Environnement Canada*

Michael Steele

président, THERMCO Environmental

Phil Trigiani

président, P & F Technologies

**REPRESENTATIVES FROM OVER 50
SECTORS OF CANADIAN SOCIETY
PARTICIPATED IN THE FIRST AND SECOND
NATIONAL STAKEHOLDER ASSEMBLIES.**

THESE INCLUDED: Sierra Club • Canadian Council on International Cooperation (CCIC) • Pollution Probe • B.C. Environment and Development Working Group • Canadian Peace Alliance • Canada World Youth • Inuit Tapirisat of Canada • Friends of the Earth (FOE) • Women and Environment, Education and Development • United Native Nations • Canadian Pulp and Paper Association • Canadian Association of Petroleum Producers • Mining Association of Canada • Business Council on National Issues (BCNI) • Assembly of First Nations • Indigenous Survival International • Fallsbrooke Centre • Federation of Canadian Municipalities • Oceans Institute of Canada • Canadian Participatory Committee for UNCED • Canadian Environment Network • Cultural Survival • United Nations Association of Canada • Transport 2000 • Union québécoise pour la conservation de la nature • Council of Forest Industries in B.C. • Canadian Chemical Producers • Native Women's Association of Canada • Canadian Petroleum Association • Inuit Circumpolar Conference (ICC) • Canadian Manufacturer's Association • B.C. Round Table on Environment and Economy (BCRT) • Canadian Chamber of Commerce • Native Aboriginal Forestry Association (NAFA) • Canadian International Development Agency • Fisheries Council of Canada • Canadian Nature Federation • Canadian Healthy Communities Network • Greenprint • Canadian Environmental Industry Association • Shell Canada • Canadian Ecology Advocates • Ecology Action Centre • Toronto Board of Education • Canadian Bankers Association • National Anti-Poverty Association • Forum for Sustainability • seven federal government departments • six provincial government ministers • the five funding partners: The Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) • Environment Canada (DOE) • the International Institute for Sustainable Development (IISD) • the International Development Research Centre (IDRC) • the National Round Table on the Environment and the Economy (NRTEE).

**DES REPRÉSENTANTS DE PLUS DE 50
SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE
ONT PARTICIPÉ À LA PREMIÈRE ET LA
DEUXIÈME ASSEMBLÉE DES**

INTERVENANTS NATIONAUX : Sierra Club • Conseil canadien pour la coopération internationale (CCIC) • Pollution Probe • Groupe de travail sur l'environnement et le développement de la C.-B. • Alliance canadienne pour la paix • Jeunesse Canada Monde • Inuit Tapirisat du Canada • Les Ami(e)s de la Terre (FOE) • Women and Environment, Education and Development • United Native Nations • Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers • Association canadienne des producteurs pétroliers • Association minière du Canada • Conseil canadien des chefs d'entreprises (BCNI) • Assemblée des premières nations • Indigenous Survival International • Fallsbrooke Centre • Fédération canadienne des municipalités • Institut canadien des océans • Comité de participation du Canada à la CNUED (CPCU) • Réseau canadien de l'environnement • Service Culturelle (Canada) • Association canadienne pour les Nations Unies • Transport 2000 Canada • Union québécoise pour la conservation de la nature • Council of Forest Industries (C.-B.) • Association canadienne des fabricants de produits chimiques • Native Women's Association of Canada • Association pétrolière du Canada • Conférence circumpolaire inuit (ICC) • Association des manufacturiers canadiens • Table ronde sur l'environnement et l'économie de la C.-B. (BCRT) • Chambre de commerce du Canada • Association nationale de foresterie autochtone (NAFA) • Agence canadienne de développement international (CIDA) • Conseil canadien des pêches • Fédération canadienne de la nature • Réseau canadien des communautés en santé • Greenprint • Association canadienne des industries de l'environnement • Shell Canada • Citoyens pour l'amélioration de l'environnement • Ecology Action Centre • Toronto Board of Education • Association des banquiers canadiens • Organisation nationale d'anti-pauvreté • Forum pour un développement viable • sept ministères fédéraux • six ministres provinciaux et cinq partenaires de financement : Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) • Environnement Canada (DOE) • Institut international du développement durable (IID) • Centre de recherches pour le développement international (CRDI) • Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE).

**For more information on the *Projet de Société*,
contact:**

1 Nicholas Street, Suite 1500 Ottawa,
Ontario K1N 7B7
(613) 992-7189
fax (613) 992-7385

Available in English and French

Printed on recycled paper

**Pour de plus amples renseignements sur le
Projet de Société, veuillez communiquer avec :**

1, rue Nicholas, bureau 1500 Ottawa,
Ontario K1N 7B7
(613) 992-7189
fax (613) 992-7385

Disponible en français et anglais

Imprimé sur du papier recyclé

